Quatre-vingt-quatrième année. — N° 148. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 20 Juin 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 6171).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 19 juin 1952 fixant le nombre des places mises au concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 15 septembre 1952 et répartition de ces places (p. 6171).

Ministère de la justice.

Décret n° 52-708 du 16 juin 1952 complétant le décret du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut des huissiers (p. 6171).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 52-709 du 17 juin 1952 portant publication des avenants nos 1 et 2 et de l'accord complémentaire n° 5 à la convention générale entre la France et la Sarre sur la sécurité sociale du 25 février 1949, signés à Paris le 27 juillet 1950 (p. 6171).

Décret du 17 juin 1952 relatif à l'organisation de la commission permanente franco-suisse de voisinage (p. 6173).

Décret du 17 juin 1952 relatif à l'organisation de la commission permanente franco-suisse des zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie (p. 6173).

Décret n° 52-663 portant publication de la convention internationale sur l'emploi des appellations d'origine et dénominations de fromages, signée à Stresa le 1er juin 1951 (rectificatif) (p. 6173).

Tableau d'avancement des chanceliers, pour l'année 1952, et *arrêté* portant promotions (p. 6173).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décret du 17 juin 1952 portant nomination, à titre posthume, dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6173).

Décret du 18 juin 1952 portant désignation d'un membre du conseil de préfecture de la Guyane (p. 6174).

Décret du 19 juin 1952 convoquant les conseils municipaux du département de la Savoie pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion du collège électoral pour l'élection d'un sénateur, membre du Conseil de la République (p. 6174).

Arrêté du 14 juin 1952 portant interdiction d'affichage et de vente de certaines revues aux mineurs de dix-huit ans (p. 6174).

Liste des candidats déclarés admis à subir les épreuves orales de l'examen ouvert pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet (p. 6174).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant promotion d'officiers de réserve (armée de terre) (rectificatif) (p. 6177).

Tableau d'avancement et *décret* du 18 juin 1952 portant nomination d'officiers de réserve (armée de terre) (p. 6177).

Arrêté du 13 juin 1952 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 6177).

Arrêtés portant homologation de grades et de grades d'assimilation au titre des forces françaises combattantes, des forces françaises de l'intérieur et des déportés et internés de la Résistance (p. 6177).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air (p. 6186).

Décision portant nomination au grade de médecin aspirant de réserve de santé (p. 6186).

Tableau supplémentaire d'avancement pour l'année 1952 (troupes coloniales) (p. 6186).

Tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales (rectificatif) (p. 6187).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-710 du 19 juin 1952 portant ouverture de crédits provisionnels pour le mois de juin 1952 au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale (p. 6171).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 8 mai 1952 relatif à l'exécution de fouilles archéologiques et autorisant l'occupation temporaire d'un terrain à Bavay (Nord) (p. 6187).

Arrêté relatif à l'habilitation d'établissements secondaires privés à recevoir des boursiers nationaux (rectificatif) (p. 6187).

Arrêté fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux grades d'inspecteur général des bibliothèques, de conservateur en chef, de conservateur et de bibliothécaire relevant de la direction des bibliothèques au ministère de l'éducation nationale (rectificatif) (p. 6187).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 17 juin 1952 portant nomination de deux inspecteurs généraux de l'enseignement technique (p. 6188).

Arrêtés des 4, 7 et 10 juin 1952 portant création de certificats d'aptitude professionnelle et de brevets professionnels dans divers départements (p. 6188).

Arrêté du 9 juin 1952 portant création d'une section professionnelle d'enseignement ménager au cours complémentaire féminin de Serres (Hautes-Alpes) (p. 6188).

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative pour le diplôme de géomètre expert foncier (p. 6188).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 18 juin 1952 portant promotion au grade d'ingénieur en chef de la météorologie (p. 6188).

Décret n° 52-609 portant relèvement des taux des indemnités de déplacements des agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées (rectificatif) (p. 6188).

Décret n° 52-619 portant règlement d'administration publique pour la fixation de règles statutaires applicables à titre provisoire aux contrôleurs généraux de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre des transports (rectificatif) (p. 6188).

Arrêté du 3 juin 1952 portant report de crédits de l'exercice 1951 à l'exercice 1952 (p. 6188).

Arrêté fixant le nouveau tarif des péages perçus au port de Rouen au profit de la chambre de commerce de cette ville (rectificatif) (p. 6188).

Arrêté portant nomination des membres du conseil supérieur du tourisme (p. 6189).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité consultatif des agences de voyages (p. 6189).

Arrêté nommant un rapporteur auprès de la commission des marchés du ministère des travaux publics (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 6189).

Arrêtés portant mise en disponibilité et rectificatif (direction générale du tourisme et navigation aérienne) (p. 6189).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 6190).

Arrêté du 10 juin 1952 déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'une ligne de transport d'énergie électrique (p. 6190).

Arrêté portant nomination (service des instruments de mesure) (p. 6190).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-711 du 18 juin 1952 portant règlement d'administration publique et modifiant le modèle de règlement d'eau pour les entreprises autorisées sur les cours d'eau (p. 6189).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 17 juin 1952 portant désignation des secrétaires généraux du Soudan français et de la Haute-Volta et des secrétaires généraux par intérim du Dahomey, de la Mauritanie et du Niger (p. 6190).

Arrêté portant admission à la retraite (administration générale) (p. 6190).

Liste des candidats admis à participer au concours B d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer en 1952 (p. 6190).

Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature (1re session 1952) (p. 6191).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 11 et 17 juin 1952 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 6191).

Arrêtés du 17 juin 1952 approuvant les modifications aux statuts de caisses de prévoyance et de retraites (p. 6192).

Arrêté portant renouvellement des membres de la commission régionale de conciliation compétente pour la 3e circonscription de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre (p. 6192).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 18 juin 1952 fixant la composition des comités de patronage des habitations à loyer modéré et de la prévoyance sociale (p. 6191).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 11 juin 1952 portant dérogation aux dispositions de l'arrêté du 18 juillet 1951 portant fixation du taux et des modalités de perception de certains droits d'examen (p. 6192).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 6193).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commission et de bureaux. — Réunions de commissions (p. 6195).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6196).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats du tirage de la tranche des vacances de la loterie nationale 1952 (p. 6197).

Situation de la Banque de France (p. 6198).

Annonces (p. 6199).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 57 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 19 juin 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3035).

N° 47 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 19 juin 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1259).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 30

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 19 juin 1952 (p. 637).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 47 et 48 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, le mardi 17 juin 1952:

A seize heures, Son Excellence M. Kumao Nishimura, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon en France.

A seize heures quarante-cinq, M. Joe Emery Knight qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Liberia en France.

A dix-sept heures trente, M. Emil Straus qui lui a remis les lettres de créance en qualité de chef de la mission diplomatique de la Sarre.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Nombre des places mises au concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 15 septembre 1952 et répartition de ces places.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique, modifiée par l'article 118 de la loi n° 46-2151 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946 et l'article 19 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, ensemble le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de ladite ordonnance, modifié par les décrets n° 47-970 du 2 juin 1947, n° 48-519 du 22 mars 1948, n° 48-1151 du 19 juillet 1948, n° 48-1897 du 15 décembre 1948 et n° 50-55 du 13 janvier 1950;

Vu le décret n° 52-328 du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances;

Vu le décret n° 52-329 du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu l'arrêté du 29 mars 1952 fixant les dispositions relatives à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'école nationale d'administration;

Vu l'arrêté du 31 mars 1952 relatif à l'ouverture des concours d'entrée à l'école nationale d'administration de 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre des places mises au concours d'entrée de septembre 1952 est fixé à cent trente au maximum.

Art. 2. — La répartition des places mises aux concours par l'article 1er ci-dessus entre les différentes sections est fixée ainsi qu'il suit:

SECTIONS	PREMIER concours.	SECOND concours.	TOTAL
Administration générale	26	26	52
Administration économique et financière	27	27	54
Administration sociale	6	6	12
Affaires extérieures	6	6	12
	65	65	130

Art. 3. — Le directeur de la fonction publique et le directeur de l'école nationale d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1952.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 52-708 du 16 juin 1952 complétant le décret du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut des huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers, notamment en son article 12, aux termes duquel: « Un règlement d'administration publique déterminera les modalités d'application... relatives à la présente ordonnance »;

Vu le décret modifié du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut des huissiers;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté au chapitre IV du décret du 19 décembre 1945 trois articles ainsi conçus:

« *Art.* 37 A. — Le budget et ses annexes, établis par la chambre nationale, sont, avant d'entrer en application, communiqués au garde des sceaux, ministre de la justice, et rendus publics par insertion dans un bulletin périodique désigné par le garde des sceaux.

« Les comptes d'exécution du budget et de ses annexes, de l'année précédente, sont communiqués au garde des sceaux et publiés dans la même forme deux mois, au plus tard, après la fin de l'année comptable ».

« *Art.* 37 B. — L'exécution du budget et de ses annexes est contrôlée par un huissier ou huissier honoraire et par un expert comptable désignés par le garde des sceaux.

« Les deux contrôleurs établissent un rapport commun annuel dans le mois qui suit l'arrêté des comptes; ce rapport est communiqué au ministère de la justice, qui peut également, à toute époque, inviter les contrôleurs, après avoir pris connaissance de tous documents comptables utiles, à vérifier la gestion financière de la chambre et des services annexes de celle-ci ».

« *Art.* 37 C. — La chambre nationale des huissiers, siégeant ou non en comité mixte, établit son règlement intérieur qui ne devient exécutoire qu'après avoir été approuvé par le garde des sceaux, ministre de la justice ».

Art. 2. — L'article 37 *bis* du décret modifié du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut des huissiers devient l'article 37 D.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 52-709 du 17 juin 1952 portant publication des avenants n°s 1 et 2 et de l'accord complémentaire n° 5 à la convention générale entre la France et la Sarre sur la sécurité sociale du 25 février 1949, signés à Paris, le 27 juillet 1950.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution;

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires étrangères et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Décrète:

Art. 1er. — Des avenants n°s 1 et 2 et un accord complémentaire n° 5 à la convention générale entre la France et la Sarre sur la sécurité sociale du 25 février 1949, ayant été signés à Paris, le 27 juillet 1950, et l'échange des instruments de ratifi-

cation sur ces actes ayant été effectué à Sarrebrück, le 27 mai 1952, ces avenants et cet accord complémentaire seront publiés au *Journal officiel*.

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION GÉNÉRALE ENTRE LA FRANCE ET LA SARRE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE DU 25 FÉVRIER 1949

Les représentants soussignés des gouvernements français et sarrois ont convenu de compléter et modifier comme suit la convention générale entre la France et la Sarre sur la sécurité sociale signée à Sarrebruck le 25 février 1949.

Article 1er.

Sous réserve des règles spéciales prévues par des accords complémentaires relatifs aux travailleurs frontaliers, les ayants droit d'un travailleur salarié ou assimilé français ou sarrois qui résident normalement dans l'un des pays alors que le travailleur exerce son activité dans l'autre pays, bénéficient des prestations en nature des assurances maladie et maternité du pays de leur résidence à la charge des organismes de ce dernier pays.

Dans ce cas, les périodes d'assurance accomplies par le travailleur dans le territoire où il exerce son activité sont assimilées à des périodes d'assurance accomplies dans le pays où résident les ayants droits et totalisées, le cas échéant, avec les périodes d'assurance accomplies par ledit travailleur dans ce dernier pays.

Les modalités d'application du présent article sont arrêtées par l'autorité administrative compétente du pays de résidence des ayants droit.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables dans le cas ou l'ayant droit, pour lequel les prestations sont demandées, n'a établi sa résidence normale dans le pays où celles-ci sont réclamées que postérieurement à l'accident ou au début de la maladie ou à la date présumée de la conception.

Article 2.

Les dispositions de l'article 16 de la convention générale entre la France et la Sarre sont abrogées.

Article 3.

Le présent avenant sera ratifié.

Il entrera en vigueur à une date qui sera fixée, d'un commun accord, entre les gouvernements des deux pays.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 27 juillet 1950.

Pour le Gouvernement de la République française:
JEAN SERRES
PAUL BACON.

Pour le Gouvernement de la Sarre:
RICHARD KIRN.

AVENANT N° 2

A LA CONVENTION GÉNÉRALE ENTRE LA FRANCE ET LA SARRE DU 25 FÉVRIER 1949 SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les représentants soussignés des gouvernements français et sarrois, désireux de régler la situation, en matière de sécurité sociale, des ressortissants italiens qui sont ou qui ont été occupés alternativement ou successivement en France ou en Sarre, sont convenus de compléter comme suit la convention générale franco-sarroise sur la sécurité sociale signée à Sarrebruck le 25 février 1949.

Article 1er.

Les travailleurs salariés ou assimilés aux salariés de nationalité italienne, qui sont ou ont été occupés alternativement ou successivement en France et en Sarre, bénéficient, sous les réserves prévues au présent avenant, des dispositions de la convention générale franco-sarroise sur la sécurité sociale du 25 février 1949 et de l'accord complémentaire n° 1 relatif au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs des mines et établissements assimilés.

Article 2.

Les conditions de résidence auxquelles les dispositions de la convention et de l'accord complémentaire précités subordonnent l'octroi de certains avantages ne visent que la résidence en territoire français ou sarrois.

Article 3.

Les dispositions des législations sarroises en matière de sécurité sociale qui subordonnent l'octroi de certains avantages à l'existence d'une convention d'assimilation restent en vigueur à l'égard des bénéficiaires du présent avenant.

Article 4.

Les autorités administratives supérieures françaises et sarroises arrêteront, d'un commun accord, les mesures nécessaires à l'exécution du présent avenant.

Article 5.

Le présent avenant sera ratifié.

Il entrera en vigueur à une date qui sera fixée, d'un commun accord, entre les gouvernements des deux pays.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 27 juillet 1950.

Pour le Gouvernement de la République française:
JEAN SERRES
PAUL BACON.

Pour le Gouvernement de la Sarre:
RICHARD KIRN.

ACCORD COMPLEMENTAIRE N° 5

A LA CONVENTION GÉNÉRALE ENTRE LA FRANCE ET LA SARRE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE DU 25 FÉVRIER 1949

Régime du personnel des services français en Sarre.

Article 1er.

Les personnes visées aux paragraphes 2 (*e*) et 3 (1°), de l'article 3 de la convention générale de sécurité sociale et, le cas échéant, les personnes qui seraient désignées, d'un commun accord, par les autorités administratives françaises et sarroises dans les conditions prévues à l'article 3, paragraphe 6, de ladite convention, bénéficient de la législation française des assurances sociales sous les réserves ci-après.

Article 2.

Les personnes visées à l'article 1er sont affiliées pour les assurances sociales à l'organisme français de sécurité sociale désigné par les autorités administratives françaises.

Article 3.

Les prestations en nature afférentes à la législation française d'assurances sociales peuvent être dispensées à ces personnes ainsi qu'à leurs ayants droit soit en France, soit en Sarre.

Les prestations afférentes aux soins reçus en France sont servies conformément aux dispositions de la législation française.

Les soins donnés par les praticiens sarrois sont remboursés aux personnes visées à l'article 1er si ces praticiens ont été agréés par le représentant de la République française en Sarre et suivant les tarifs approuvés par ce dernier, dans la limite des tarifs de la caisse primaire de sécurité sociale de Sarreguemines.

Les modalités de remboursement des frais d'hospitalisation, de soins ou de cure sont également fixées par le représentant de la République française en Sarre.

Les conditions dans lesquelles est organisé le contrôle médical et celles dans lesquelles l'agrément des praticiens peut être retiré sont fixées par le représentant de la République française.

Article 4.

Les personnes visées à l'article 1er peuvent être affiliées, le cas échéant, à un organisme sarrois pour l'assurance contre les accidents du travail. Dans ce cas, elles bénéficient des prestations prévues par la législation sarroise sur les accidents du travail.

Article 5.

Le présent accord sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à Paris aussitôt que possible.

Les dispositions du présent accord ont effet à la date de mise en vigueur de la convention générale.

Il aura une durée d'un an et sera renouvelable tacitement d'année en année, sauf dénonciation qui devra être notifiée trois mois avant l'expiration du terme.

Article 6.

Les dispositions de l'accord complémentaire n° 4 à la convention générale de sécurité sociale en date du 25 février 1949 sont abrogées.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 27 juillet 1950.

JEAN SERRES PAUL BACON RICHARD KIRN.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Décret du 17 juin 1952 relatif à l'organisation de la commission permanente franco-suisse de voisinage.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 13 avril 1938 portant approbation de la convention franco-suisse signée à Berne le 31 janvier 1938 ainsi que du protocole additionnel et des lettres annexes signées le même jour au sujet des rapports de voisinage et de surveillance des forêts limitrophes;

Vu l'article 11 de ladite convention;

Vu le décret du 31 octobre 1946 relatif à l'organisation de la commission permanente franco-suisse de voisinage,

Décrète:

Art. 1er. — Sont désignés comme membres français de la commission permanente franco-suisse de voisinage:

M. G. de Courcel, ministre plénipotentiaire, directeur au ministère des affaires étrangères, président.

M. Semini, administrateur, chef de division à la direction générale des douanes.

M. Rabot, chef de service au ministère de l'agriculture.

M. Depret-Bixio, conseiller commercial près l'ambassade de France à Berne, remplira les fonctions de secrétaire général permanent de la commission.

Art. 2. — Le présent décret prend effet du 1er janvier 1952.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Décret du 17 juin 1952 relatif à l'organisation de la commission permanente franco-suisse des zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture,

Vu l'article 14 de la loi du 27 décembre 1933 portant fixation de l'organisation douanière et fiscale des territoires français visés par la cour permanente de justice internationale du 7 juin 1932;

Vu l'article 7 du règlement annexé à la sentence arbitrale du 1er décembre 1933 concernant les importations en Suisse des produits des zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie;

Vu le décret du 31 octobre 1946 relatif à l'organisation de la commission permanente franco-suisse des zones franches,

Décrète:

Art. 1er. — Sont désignés comme membres français de la commission permanente franco-suisse:

M. G. de Courcel, ministre plénipotentiaire, directeur au ministère des affaires étrangères, président.

M. Canet, préfet de la Haute-Savoie, vice-président.

M. Semini, administrateur, chef de division à la direction générale des douanes.

M. Rabot, chef de service au ministère de l'agriculture.

M. Depret-Bixio, conseiller commercial près l'ambassade de France à Berne, remplira les fonctions de secrétaire général permanent de la commission.

En outre, d'autres experts seront désignés lorsqu'il y aura lieu.

Art. 2. — Le présent décret prend effet du 1er janvier 1952.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Décret n° 52-663 portant publication de la convention internationale sur l'emploi des appellations d'origine et dénominations de fromages, signée à Stresa le 1er juin 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juin 1952:

Page 5822, article 6 *b*, premier paragraphe, dernière ligne, au lieu de: « le mention », lire: « la mention »; article 10, dernier paragraphe, 5e ligne, au lieu de: « du dépôt dont il s'agira », lire: « du dépôt dont il s'agit ».

Page 5824, Protocole, article III, lire: « En ce qui concerne le dernier alinéa de l'article 4 de la convention ».

Tableau d'avancement des chanceliers, pour l'année 1952.

(Liste établie après avis des commissions administratives paritaires.)

Pour le grade de chancelier de 1re classe.

Mlle Lehé, MM. Fourgeot, Pignon, Malacher, Nugues-Bourchat, Gilbert, Vuillerme, Dahoui, chanceliers de 2e classe.

Pour le grade de chancelier de 2e classe.

MM. Mongendre, Bradier, Nupied, Dalichamp, Grall, Milliez, Merrien, Mlle de Bon, MM. Gros, de Montalembert, Lebras, Mme Treuil, M. Tropres, Mme Pegand, MM. Loubere, Dufayard, Schober, Morin, Coirier, Taddei (Gabriel), Sautin, chanceliers de 3e classe,

Pour le grade de chancelier de 3e classe.

Mlle Basdevant, MM. Delion, Sicé, Mlle Klein, M. Blanc, Mlles Bonet, Appiel, MM. Tussy, Etienne (Eugène), Estrade, Lapierre (Gabriel), Michelot, Brugere, Rainaut, Mlles Claude-Lafontaine, Petit, Trapenard, MM. Poli (Paul), Lefebvre, Caillot, Mme Frolow, MM. Boule, Fillias, Pereyron, Mlles Chaulet, Chairou, MM. Ducuron, Mida Briot, chanceliers adjoints.

PROMOTIONS

Par arrêté du 19 juin 1952:

Sont promus chanceliers de 1re classe à compter du 1er janvier 1952:

Mlle Lehé, MM. Fourgeot, Pignon, Malacher, Nugues-Bourchat, Gilbert, Vuillerme, chanceliers de 2e classe.

Sont promus chanceliers de 2e classe (1er échelon):

a) A compter du 1er janvier 1952.

MM. Mongendre, Bradier, Nupied, Dalichamp, Grall, Milliez,

b) A compter du 1er mai 1952.

M. Merrien, Mlle de Bon, MM. Gros, de Montalembert, Lebras, Mme Treuil, M. Tropres, Mme Pegand, MM. Loubere, Dufayard, Schober, chanceliers de 3e classe.

Sont promus chanceliers de 3e classe (1er échelon), à compter du 1er janvier 1952:

Mlle Basdevant, MM. Delion, Sicé, Mlle Klein, M. Blanc, Mlles Bonet, Apffel, MM. Tussy, Etienne (Eugène), Estrade, Lapierre (Gabriel), Michelot, Brugère, Rainaut, Mlles Claude-Lafontaine, Petit, Mlle Trapenard, M. Poli (Paul), chanceliers adjoints.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 17 juin 1952 portant nomination, à titre posthume, dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 juin 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé, à titre posthume, dans l'ordre national de la Légion d'honneur,

Au grade de chevalier,

M. Nabor (Louis), commissaire de police à Cavaillon (Vaucluse); 15 ans de fonction publique et de services militaires. A été cité à l'ordre de la Nation.

Décret du 18 juin 1952 portant désignation d'un membre du conseil de préfecture de la Guyane.

Par décret du 18 juin 1952, M. Guérin, chef du service des affaires économiques de la Guyane, est désigné, pour deux ans, pour remplir les fonctions de membre suppléant du conseil de préfecture de la Guyane, en remplacement de M. Cornu.

Décret du 19 juin 1952 convoquant les conseils municipaux du département de la Savoie pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion du collège électoral pour l'élection d'un sénateur, membre du Conseil de la République.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des membres du Conseil de la République;

Vu le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée;

Vu le compte rendu de la séance du 12 juin 1952 au cours de laquelle le Conseil de la République a pris acte du décès de M. François Dumas, sénateur de la Savoie,

Décrète:

Art. 1er. — Le collège électoral, composé des députés, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux du département de la Savoie est convoqué au chef-lieu de ce département le 3 août 1952 pour procéder à l'élection d'un sénateur en remplacement de M. François Dumas, sénateur de la Savoie, décédé.

Art. 2. — Les conseils municipaux du département de la Savoie sont convoqués le 13 juillet 1952 à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection prévue à l'article 1er.

Art. 3. — La réunion des conseils municipaux ainsi que les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et suppléants, que pour l'élection du sénateur membre du Conseil de la République, auront lieu suivant la forme déterminée par la loi et le décret portant règlement d'administration publique ci-dessus visés.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Interdiction d'affichage et de vente de certaines revues aux mineurs de dix-huit ans.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, et spécialement son article 14;

Vu le décret n° 50-113 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;

Vu les avis exprimés par la commission de surveillance et de contrôle instituée par l'article 3 de la loi du 16 juillet 1949, siégeant en séance de sous-commission le 16 mai 1952;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les publications périodiques *Paris-Gai, Paris Sourire, Eves de Paris, Paname, Paris place Pigalle, Paris esthétique, Cabrioles d'amour, Paris plaisirs.*

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins, des kiosques et de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN VERDIER.

Liste des candidats déclarés admis à subir les épreuves orales de l'examen ouvert pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet.

Par arrêté du 17 juin 1952, la liste des candidats admis à subir les épreuves orales de l'examen ouvert par arrêté du 3 avril 1952 en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet a été établie comme suit:

MM. Amet (Jean), Aubry-Lecomte (André), Badie (Camille), Beloit (René), Bisson (Daniel), Bouit (Robert), Brelaz (Maurice), Bussière (Claude), Caplat (Guy), de Caumont (Robert), Charbonniaud (Claude), Delmas (André), Faivre (Pierre), Garguet (Jacques), Henry (Gilles), Lallement (René), Leclerc (Jean), Le Monies de Sagazan (Raymond), Leroy (Jean), Lessuisse (Jean), Marchi (Robert), Martin (Jean), Maurice (Guy), Orth (André), Peeters (Louis), Pridux (Gérard), Quandalle (Jean), Robert (Philippe), Segond (Henri), Sol (Roger), Vassalo (Jean), Vidal (Henri).

La date des épreuves orales de l'examen a été fixée au 25 juin 1952.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-710 du 19 juin 1952 portant ouverture de crédits provisionnels pour le mois de juin 1952 au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 5 de la loi n° 52-626 du 30 mai 1952;

Vu le décret n° 52-28 du 7 janvier 1952 portant ouverture de crédits provisionnels pour les mois de janvier et de février 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale;

Vu le décret n° 52-353 du 31 mars 1952 portant ouverture de crédits provisionnels, pour les mois de mars et d'avril 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale;

Vu le décret n° 52-549 du 16 mai 1952 portant ouverture de crédits provisionnels, pour le mois de mai 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale;

Vu l'article 17 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, pour le mois de juin 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale, des crédits provisionnels s'élevant à la somme totale de 35.801.527.000 F et répartis par service et par chapitre conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Les crédits provisionnels ouverts au ministre de la défense nationale, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale, par l'article 1er du décret n° 52-28 du 7 janvier 1952, l'article 1er du décret n° 52-353 du 31 mars 1952, par l'article 1er du décret n° 52-549 du 16 mai 1952 et par l'article précédent, deviendront caducs dès la promulgation de la loi relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale).

Deviendront également caduques, dès la promulgation de la même loi, les autorisations de programme accordées au ministre de la défense nationale au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale, par l'article 2 du décret n° 52-28 du 7 janvier 1952.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

ÉTAT ANNEXÉ

Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1952.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Personnels militaires	65.000.000
131	Personnels civils titulaires, contractuels et auxiliaires	250.000.000
132	Personnel ouvrier	350.000.000
133	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	45.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
830	Dépenses de fonctionnement	305.000.000
831	Matériel de série pour l'armée de l'air	9.608.000.000
8312	Matériel de série pour l'aéronautique navale	100.000.000
8313	Matériel technique non aérien	Mémoire.
8314	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat	30.000.000
8315	Matériel de série pour les sports aériens	Mémoire.
8316	Matériel de série destiné à Air France	Mémoire.
8317	Matériel de transports civils	Mémoire.
8318	Matériel de série destiné à la vente	Mémoire.
8319	Fabrications pour divers ministères	15.000.000
832	Entretien du matériel aérien et rechanges	727.500.000
833	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	125.000.000
	Charges sociales.	
834	Prestations et versements obligatoires	120.000.000
	Dépenses diverses.	
930	Versements au fonds d'amortissement	Mémoire.
931	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
932	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
933	Restitutions	5.000.000
	Total pour la 1re section	12.015.500.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
935	Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	2.430.000.000
936	Etudes et prototypes exécutés pour d'autres départements	5.000.000
	Total pour la 2e section	2.435.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
830	Reconstruction	10.000.000
840	Réorganisation de l'industrie aéronautique	22.000.000
930	Acquisitions immobilières	Mémoire.
931	Travaux neufs	Mémoire.
932	Equipement technique et industriel	440.000.000
9321	Investissements complémentaires	375.000.000
	Total pour la 3e section	847.000.000
	Total pour les constructions aéronautiques	15.327.500.000
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Personnels militaires	121.250.000
131	Personnels civils titulaires, auxiliaires et contractuels	202.450.000
132	Personnels ouvriers	1.319.023.000
133	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	67.000.000
380	Dépenses de fonctionnement	460.775.000
381	Matières et marchés à l'industrie pour l'entretien de la flotte	637.500.000
382	Matières et marchés à l'industrie pour les renflouements	Mémoire.
383	Matières et marchés à l'industrie pour les matériels communs d'armement, radars et munitions	555.000.000
384	Matières et marchés à l'industrie pour les constructions neuves de la flotte	1.618.000.000
385	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	384.000.000
387	Application de l'accord franco-italien du 14 juillet 1948. — Part des dépenses à la charge du gouvernement italien	50.000.000
388	Entretien de l'aéronautique navale	61.500.000
	Charges sociales.	
480	Prestations et versements obligatoires	221.977.000
	Dépenses diverses.	
680	Versements au fonds d'amortissement	166.000.000
681	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
682	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	5.954.605.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
386	Matières et marchés à l'industrie pour les études	Mémoire.
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
8800	Travaux immobiliers	63.000.000
8801	Travaux immobiliers	18.000.000
9810	Gros outillage et matériel roulant	55.418.000
9811	Gros outillage et matériel roulant	5.420.000
9820	Acquisitions immobilières	Mémoire.
9821	Acquisitions immobilières	Mémoire.
9830	Investissements nécessaires à l'exécution de certaines études par le bassin d'essais des carènes	5.500.000
9840	Investissements nécessaires à l'exécution des travaux demandés par le territoire de Madagascar	»
	Total pour la 3e section	147.338.000
	Total pour les constructions et armes navales	6.101.943.000
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
160	Personnel supérieur d'encadrement	45.302.000
161	Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	200.040.000
162	Personnel ouvrier	217.638.000
164	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	61.459.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
360	Frais généraux d'exploitation. — Dépenses de fonctionnement, d'entretien des immeubles.	28.266.000
361	Matières et marchés à l'industrie	5.740.078.000
362	Liquidation des dépenses résultant des hostilités	Mémoire.
363	Dépenses relatives aux commandes civiles	525.000.000
	Charges sociales.	
460	Prestations et versements obligatoires	434.462.000
461	Prestations et versements facultatifs	42.283.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
660	Versement au fonds d'amortissement	725.000.000
661	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
662	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	8.139.518.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
865	Etudes et recherches. — Matières et marchés à l'industrie	350.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
9600	Travaux neufs. — Equipement	300.000.000
9601	Travaux neufs. — Equipement	1.000.000.000
	Total pour la 3e section	1.300.000.000
	Total pour les fabrications d'armement	9.789.518.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
190	Personnel militaire	29.707.000
191	Personnel civil non ouvrier	13.394.000
192	Personnel ouvrier	24.503.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
390	Achat de carburants, ingrédients et matériel. — Droit et taxes de douane	1.885.978.000
391	Frais d'exploitation	490.417.000
392	Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	23.675.000
	Charges sociales.	
491	Prestations et versements obligatoires	9.798.000
492	Prestations et versements facultatifs	427.000
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement	50.000.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versements au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
695	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	2.527.899.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
	Equipement.	
9900	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	Mémoire.
9901	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	77.000.000
	Total pour les dépenses de caractère industriel	77.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
	Reconstruction.	
8910	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
8911	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	4.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Equipement.	
9910	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
9911	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	429.100.000
	Total pour les dépenses de caractère extra-industriel	430.600.000
	Total pour la 3e section	507.600.000
	Total pour le service des essences	3.035.499.000
	Service des poudres.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Soldes et indemnités des personnels militaires des poudreries nationales	44.000.000
171	Traitements et indemnités des personnels civils administratifs et techniques des poudreries nationales	Mémoire.
172	Salaires et indemnités du personnel ouvrier des poudreries nationales	200.000.000
174	Versement forfaitaire de 5 p. 100 en remplacement de l'impôt cédulaire	15.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
370	Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses d'exploitation et de fonctionnement	350.000.000
371	Matières et marchés	671.000.000
372	Entretien des installations réservées	Mémoire.
	Charges sociales.	
471	Prestations et versements obligatoires	70.000.000
472	Prestations et versements facultatifs	1.650.000
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	35.000.000
671	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursement	Mémoire.
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	1.386.650.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
375	Etudes et recherches	10.500.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	Reconstruction.	
8700	Reconstruction	1.317.000
8701	Reconstruction	750.000
	Equipement.	
9700	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	4.850.000
9701	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	83.000.000
9710	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service des poudres	Mémoire.
9711	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service des poudres	60.000.000
	Total pour la 3e section	149.947.000
	Total pour le service des poudres	1.547.067.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Constructions aéronautiques	15.327.500.000
	Constructions et armes navales	6.161.943.000
	Fabrications d'armement	9.789.518.000
	Service des essences	3.035.499.000
	Service des poudres	1.547.067.000
	Total pour l'état annexe	35.801.527.000

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant promotion d'officiers de réserve (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1952:

Page 5723, 2e colonne, au lieu de: « Godey (Luois), 1er décembre 1951 », lire: « Godey (Louis), 1er décembre 1951 ».

Page 5724, 1re colonne, rayer: « Abily (René), 20 octobre 1947 (Indochine) ».

(Le reste sans changement.)

Tableau d'avancement (armée de terre, réserve).

1° Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant:

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

Aspirant Brunhes (Eugène-Marius).

Train.

Maréchal des logis major Mauqui (Louis-Léon);

2° Le tableau d'avancement paru au *Journal officiel* du 6 avril 1952 est modifié comme suit:

a) Sous la rubrique:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Après le sergent-chef Coic (Gabriel-Paul), rayer le sergent-chef Loisel (Roger);

b) Immédiatement avant la rubrique:

TROUPES COLONIALES

Ajouter:

Transmissions.

Sergent-chef Loisel (Roger);

3° Le tableau d'avancement paru au *Journal officiel* du 23 avril 1952 est modifié comme suit:

a) Supprimer:

Service des matériels.

SUBDIVISION « ARTILLERIE »

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Aspirant Savigny de Bellay (Jean-Eugène);

b) Sous la rubrique:

Infanterie.

Avant le sergent Delcambre (Pierre), ajouter: « aspirant Savigny (Jean-Eugène-Marie) ».

Décret du 18 juin 1952 portant nomination d'officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 18 juin 1952, sous réserve que leur nomination ne leur ouvre droit à la solde du grade de sous-lieutenant que pour compter du jour où ils serviront en situation d'activité avec ce grade, sont nommés sous-lieutenants de réserve:

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

Aspirant Brunhes (Eugène-Marius).

Train.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1949.)

Maréchal des logis major Mauqui (Louis-Léon).

Le décret du 4 avril 1952, portant nomination d'officiers de réserve, est modifié comme suit:

a) Sous la rubrique:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

Après le sergent-chef Coic (Gabriel-Paul), rayer le sergent-chef Loisel (Roger).

b) Immédiatement avant la rubrique:

TROUPES COLONIALES

Ajouter:

Transmissions.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

M. le sergent-chef Loisel (Roger).

Le décret du 19 avril 1952, portant nomination d'officiers de réserve, est modifié comme suit:

a) Supprimer:

Service des matériels.

SUBDIVISION « ARTILLERIE »

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour prendre rang du 16 octobre 1951.)

Aspirant Savigny de Bellay (Jean-Eugène);

b) Sous la rubrique:

Infanterie.

Après le sergent Delcambre (Pierre), ajouter:

(Pour prendre rang du 16 octobre 1951.)

Aspirant Savigny (Jean-Eugène-Marie).

Fonds de concours.

Par arrêté du 13 juin 1952, un crédit de 59.200.000 F a été ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, au titre du chapitre 9050: « Service des transmissions. — Equipement » du budget de la défense nationale (section Guerre).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Homologation de grades au titre des Forces françaises combattantes.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction 1368 B. C. R. A. du 27 juillet 1942;

Vu l'instruction ministérielle 1230 CAB/FA/F. F. C. I. du 28 mai 1949 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;

Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités, réseaux ou mouvements des Forces françaises de l'intérieur, des Forces françaises combattantes et de la Résistance intérieure française, et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française;

Vu le décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des Forces françaises combattantes;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre fictif les personnels ci-après (féminins) des Forces françaises combattantes justiciables de la législation des pensions en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

RESEAU « F. 2. »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Breton (Denise-Marthe), née le 3 juin 1919.

RESEAU « GLORIA S. M. H. »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

Becquevoit, épouse Regniault (Justine), née le 5 juillet 1901.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction 1368 B. C. R. A. du 27 juillet 1942;

Vu l'instruction ministérielle 1230 CAB/FA/F. F. C. I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;

Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités, réseaux ou mouvements des Forces françaises de l'intérieur, des Forces françaises combattantes et de la Résistance intérieure française, et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française;

Vu le décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des Forces françaises combattantes;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre fictif les personnels ci-après (masculins) des Forces françaises combattantes justiciables de la législation des pensions en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

RESEAU « DENIS-BUCKMASTER »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Roux (Armand-Louis-Camille), né le 1er février 1886.

RESEAU « COHORS-ASTURIES »

Avec le grade de sous-lieutenant.

Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

Heuzé (Pierre-Amaury-Marie) ,né le 10 septembre 1893.

RESEAU « F. 2. »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Breton (Pierre-Louis), né le 21 novembre 1914.

RESEAU « MARIE-ODILE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Matyszynski (Maximilien), né le 25 novembre 1889.

RESEAU « RESISTANCE FER »

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Ferran (Paul), né le 7 janvier 1896.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction 1368 B. C. R. A. du 27 juillet 1942;

Vu l'instruction ministérielle 1230 CAB/FA/F. F. C. I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;

Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités, réseaux ou mouvements des Forces françaises de l'intérieur, des Forces françaises combattantes et de la Résistance intérieure française, et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française;

Vu le décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des Forces françaises combattantes;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre fictif les personnels ci-après (féminins) des Forces françaises combattantes:

RESEAU « EVASION ISOLE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Tournemaine (Marthe-Maria), née le 20 mars 1887.

RESEAU « S. R. AIR VILLON »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Duhalde (Paulette-Louise), née le 23 juillet 1921.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret n° 366 du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction 1368 B. C. R. A. du 27 juillet 1942;

Vu l'instruction ministérielle 1230/CAB/FA/F. F. C. I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;

Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités, réseaux ou mouvements des Forces françaises de l'intérieur, des Forces françaises combattantes et de la résistance intérieure française et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la résistance intérieure française;

Vu le décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des Forces françaises combattantes;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre fictif les personnels ci-après (masculins) des Forces françaises combattantes:

RESEAU « ACTION R. M. »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Le Huludut (Jean-François-Emile), né le 28 juillet 1910.

RESEAU « ACTION P. T. T. »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Delber (Georges-Emile-Joseph), né le 26 décembre 1923.

RESEAU « BASE ESPAGNE » (JOSEPH)

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Langlade (Edouard), né le 18 avril 1889.

RESEAU « BEARN »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Dupriez (Elysée-Henri), né le 19 juillet 1907.

RESEAU « B. O. A. ODP 3 »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Henriet (Roger), né le 25 décembre 1907.

RESEAU « C. N. D. CASTILLE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)

Prigent (Joseph-Marie), né le 22 septembre 1918.

RESEAU « HECTOR »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Redenschek (Jean), né le 26 septembre 1910.

RESEAU « JEAN MILLET BUCKMASTER »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Détré (Jacques-Marie-François), né le 10 octobre 1910.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Homologation de grades au titre des forces françaises de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 10 février 1944.)

Bévalot (Jean-Marie), né le 19 avril 1914, recrutement de Besançon, classe 1934, mle 242.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1944.)

Simon (Lucien), né le 15 novembre 1912, recrutement de Vesoul, classe 1932, mle 1640.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Quirin (Georges), né le 17 avril 1909, recrutement de Belfort, classe 1929, mle 276.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 février 1944.)

Donet (Jean), né le 16 mai 1905, recrutement de Chalon-sur-Saône, classe 1925, mle 798.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Salmon (Serge), né le 8 août 1924, recrutement de Dijon, classe 1944, mle 8261 *bis*.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 21 août 1944.)

Bianco (Charles), né le 12 avril 1908, recrutement de Marseille, classe 1928, mle 718.

Art. 2. — Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après:

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lafargue (Julien), né le 21 mars 1923, recrutement de Toulouse, classe 1943, mle 8755.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Came (Roger), né le 7 avril 1902.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Grand-Chavin (Louis), né le 23 mars 1918, recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1938, mle 1107.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 15 avril 1944.)

Kesler (Jean), né le 8 décembre 1923, recrutement de Nantes, classe 1943, mle 15649.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Varrambier (René), né le 9 décembre 1919, recrutement de Lyon, classe 1939, mle 4426.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Burlet (Paul), né le 27 avril 1925, recrutement de Grenoble, classe 1945, mle 14294.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bera (Attilius-François), né le 28 septembre 1922.

Braymand (Maurice), né le 5 décembre 1914, recrutement de Valence, classe 1934, mle 1777.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Contu (Joseph), né le 4 octobre 1905, recrutement de Privas, classe 1940, mle 1335.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Colomb (Jean), né le 22 août 1919, recrutement de la Seine, classe 1939, mle 2252.

Marrec (Victor), né le 18 avril 1905, recrutement de Brest, classe 1925, mle 3720.

Villepreux (Louis), né le 20 janvier 1909, recrutement de Bourges, classe 1929, mle 312.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 7 septembre 1942.)

Maury (Marius), né le 13 novembre 1895, recrutement d'Aurillac, classe 1915, mle 1463.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Monteil (André), né le 15 août 1915, recrutement de Tulle, classe 1935, mle 1032.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Monfort (Joseph), né le 4 janvier 1909.

Nédélec (Vincent), né le 9 avril 1923.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bonnet (René), né le 12 octobre 1920.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Garnaud (Auguste), né le 8 mai 1903, recrutement de Poitiers, classe 1923, mle 1184.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Arrieu (Floréal-Maurice), né le 1er juin 1914.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Kartagener (Jean-Marie), né le 24 avril 1890.
Nicol (Bernard), né le 13 juillet 1912.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lamarque (François), né le 24 juin 1913, recrutement de Mont-de-Marsan, classe 1933, mle 1165.
Maille (Charles), né le 31 octobre 1906.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bertany (Robert), né le 1er août 1919.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ladeuille (Henri), né le 19 mai 1899, recrutement de Laon, classe 1919, mle 113.

Dans le grade de lieutenant

(Pour prendre rang du 20 juillet 1944.)

Le Charpentier (Robert), né le 24 août 1918, recrutement d'Agen, classe 1938, mle 992.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Leray (André), né le 28 mai 1901, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1921, mle 3025.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Guth (Jean), né le 24 juin 1901.

(Pour prendre rang du 12 août 1944.)

Frey (François), né le 24 mai 1897, recrutement d'Epinal, classe 1917, mle 162.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Garoche (Guy), né le 14 mai 1920, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1940, mle 3708.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Alix (Bernard), né le 13 juin 1915, recrutement d'Auxerre, classe 1935, mle 808.
Gestin (Léandre), né le 15 avril 1908, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1928, mle 348.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Séguin (Pierre), né le 15 mars 1920, recrutement de la Seine, 4e bureau, classe 1940, mle 1956.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 20 juin 1944.)

Bottin (Raymond), né le 25 novembre 1902, recrutement de Châteauroux, classe 1922, mle 8734.

(Pour prendre rang du 21 juin 1944.)

Hennin (Lucien), né le 22 mai 1900, recrutement de Belfort, classe 1920, mle 957.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Accassat (François), né le 25 novembre 1912, recrutement du Puy, classe 1932, mle 2159.
Bonci (Roger), né le 16 juin 1920, recrutement de Marseille, classe 1940, mle 5764.
Canguilhem (Georges), né le 4 juin 1904, recrutement de Carcassonne, classe 1924, mle 831.
Geneste (Emile), né le 15 avril 1915, recrutement de Saint-Etienne, classe 1935, mle 1044.
Lahmery (Charles), né le 25 juin 1921, recrutement de Lyon, classe 1941, mle 25762.
Laznick (Jacques), né le 22 décembre 1905.
Picard (Georges), né le 23 juin 1904, recrutement de Nice, classe 1924, mle 2098.
Sage (Charles), né le 17 octobre 1902, recrutement de Privas, classe 1922, mle 865.
Sandrin (René), né le 1er mars 1909, recrutement de Montluçon, classe 1929, mle 230.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 29 novembre 1943.)

Frier (Georges), né le 12 juin 1906, recrutement de Grenoble, classe 1926, mle 1686.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Arnaud (Auguste), né le 14 mars 1909, recrutement de Grenoble, classe 1929, mle 121.
Berthoule (Raymond), né le 22 novembre 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1932, mle 3013.
Bonnetlarge (Roger), né le 7 avril 1911, recrutement de Moulins, classe 1931, mle 754.
Calligaris (Antonio), né le 25 septembre 1910.
Chertok (Léon), né le 31 octobre 1911.
Chevalier (Gérard), né le 30 octobre 1922.
Coulaudon (Aimé), né le 8 février 1906, recrutement de Riom, classe 1926, mle 1901.
Coumoul (Maurice), né le 10 avril 1916, recrutement d'Aurillac, classe 1936, mle 275.
Damien (Pierre), né le 26 janvier 1908, recrutement de Poitiers, classe 1928, mle 519.
Dancète (Eugène), né le 23 avril 1902, recrutement de Pont-Saint-Esprit, classe 923, mle 845.
Despinasse (Urbain), né le 21 avril 1909, recrutement de Saint-Etienne, classe 1929, mle 645.
Jourdain (Léon), né le 15 septembre 1902, recrutement de Lyon, classe 1922, mle 2095.
Lade (Jacques), né le 3 octobre 1919, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1939, mle 1150.
Léger (Charles), né le 6 mars 1896, recrutement de Guéret, classe 1916, mle 1618.
Lépicier (André), né le 19 avril 1904, recrutement de Melun, classe 1924, mle 436.
Mailloulas (Jean), né le 14 mai 1904, recrutement de Béziers, classe 1924, mle 899.
Martinez (Jean), né le 15 février 1924, recrutement de Lyon, classe 1944, mle 20192.
Merle (Louis), né le 20 novembre 1915, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1935, mle 1811.
Piron (René), né le 10 mai 1904, recrutement de Rouen, classe 1924, mle 356.
Planel (André), né le 29 juillet 1900, recrutement de Romans, classe 1920, mle 282.
Rouger (Emile), né le 24 mai 1915, recrutement d'Angers, classe 1935, mle 69.
Roussel (André), né le 20 mars 1907, recrutement de Béthune, classe 1927, mle 1043.
Sarazin (Henri), né le 3 mars 1907, recrutement de Mézières, classe 1927, mle 443.
Schaller (Claude), né le 1er novembre 1919, recrutement de Sélestat, classe 1939, mle 630.
Vasseur (Raymond), né le 2 septembre 1923, recrutement de Lyon, classe 1943, mle 25241.

(Pour prendre rang du 20 juin 1944.)

Lalisse (Jean), né le 12 avril 1913, recrutement de Vienne, classe 1933, mle 635.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1944.)

Falek (Abraham), né le 24 mai 1911.

(Pour prendre rang du 23 juillet 1944.)

André (Marcel), né le 6 avril 1920, recrutement de Nimes, classe 1940, mle 1619.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Malbec (Antoine), né le 20 novembre 1891, recrutement d'Aurillac, classe 1911, mle 1155.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Allote (André), né le 18 avril 1920, recrutement de Grenoble, classe 1940, mle 597.
Balastégui (José), né le 16 mars 1914.
Bastide (Joseph), né le 1er avril 1910, recrutement de Saint-Etienne, classe 1930, mle 1583.

Barge (François), né le 18 avril 1912, recrutement de Saint-Etienne, classe 1932, mle 1.
Barral (René), né le 28 octobre 1920.
Blanc (Jules), né le 9 mai 1906, recrutement du Puy, classe 1926, mle 46.
Brun (Maurice), né le 3 juin 1914, recrutement de Privas, classe 1934, mle 1278.
Buisson (Marcel), né le 9 novembre 1920, recrutement de Valence, classe 1940, mle 509.
Cadoret (Gilbert), né le 22 juin 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 23730.
Callier (Robert), né le 12 juin 1912, recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1932, mle 1234.
Cantuel (Albert), né le 4 octobre 1913, recrutement d'Aurillac, classe 1933, mle 817.
Chapelier (Anselme), né le 21 février 1904, recrutement de Moulins, classe 1924, mle LM 86.
Chomard (Marcel), né le 7 janvier 1917, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1937, mle 931.
Courtial (Joseph), né le 17 juin 1909, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1929, mle 625.
Daurelle (Paul), né le 20 novembre 1919, recrutement de Privas, classe 1939, mle 31.
Debuyser (Raymond), né le 27 mars 1913, recrutement de Dunkerque, classe 1933, mle 678.
Dessagne (Léon), né le 30 octobre 1913, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1933, mle 1860.
Fradier (Louis), né le 15 octobre 1916, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1936, mle 1275.
Froget (Claude), né le 6 février 1905, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1925, mle 709.
Gailiat (André), né le 27 février 1911, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1931, mle 1499.
Gardet (Robert), né le 19 octobre 1925, recrutement de Lyon, classe 1945, mle 24389.
Gardy (Albert), né le 19 avril 1908, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1928, mle 513.
Gaschot (Marcel), né le 6 janvier 1904, recrutement de la Seine (1e bureau), classe 1924, mle 875.
Gérard (Louis), né le 21 décembre 1908, recrutement de Grenoble, classe 1928, mle 1898.
Germain (Clément), né le 23 août 1919, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1939, mle 785.
Giscion (Jean), né le 12 novembre 1918, recrutement du Puy, classe 1938, mle 455.
Givertch (Jacques), né le 5 octobre 1922, recrutement de la Seine, classe 1942, mle 30970.
Lagneau (Jacques), né le 8 juillet 1921.
Lefebvre (André), né le 14 mai 1916, recrutement de Moulins, classe 1936, mle 299.
Lefort (Marc), né le 13 novembre 1922, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1942, mle 7024
Lemoine (Lucien), né le 16 février 1906, recrutement de Versailles, classe 1926, mle 3448.
Lévy (Gilles), né le 26 juillet 1924, recrutement de Vesoul, classe 1944, mle 15714.
Marc (Louis), né le 30 novembre 1913, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1933, mle 5002.
Monnet (Robert), né le 21 juin 1906, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1926, mle 835.
Ponsard (Georges), né le 1er octobre 1916, recrutement de Metz, classe 1936, mle 966.
Roche (Louis), né le 8 février 1921, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1941, mle 9146.
Roudil (Roger), né le 22 août 1919, recrutement de Privas, classe 1939, mle 756.
Sabatier (Alix), né le 16 août 1912, recrutement de Valence, classe 1932, mle 1593.
Simon (Yves), né le 27 novembre 1920, recrutement de Melun, classe 1940, mle 1076.
Vially (Stéphane), né le 2 juin 1910, recrutement de Saint-Etienne, classe 1930, mle 4512.
Vizouroux (Albert), né le 22 mars 1915, recrutement d'Aurillac, classe 1935, mle 667.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Kohler (Alphonse), né le 9 mai 1915, recrutement de Belfort, classe 1935, mle 289.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Darcis (Claudius), né le 9 novembre 1911, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1931, mle 3170.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1944.)

Vallet (Emile), né le 24 février 1916, recrutement de Grenoble, classe 1936, mle 68.

(Pour prendre rang du 28 juillet 1944.)

Hamoniaux (Jules), né le 27 juillet 1921, recrutement de Rennes, classe 1941, mle 13824.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bachelard (Pierre), né le 6 mars 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 22883.
Bélicar (Antonin), né le 8 mars 1922.
Bermond (Gabriel), né le 27 septembre 1922, recrutement de Marseille, classe 1942, mle 17826.
Breluru (Francisque), né le 17 mai 1923, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1943, mle 8832.
Dumas (Henri), né le 17 février 1923, recrutement de Lyon, classe 1943, mle 10580.
Duzelier (Armand), né le 2 octobre 1920, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1940, mle 138.
Fargette (René), né le 20 juillet 1918, recrutement de Moulins, classe 1938, mle 901.
Forêt (Fernand), né le 9 mars 1920, recrutement de Moulins, classe 1940, mle 26.
Fournier (Marcel), né le 27 juillet 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 7021.
Garrel (Yves), né le 5 juillet 1922, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1942, mle 7509.
Gresse (Henri), né le 29 février 1920, recrutement de Valence, classe 1940, mle 1443.
Létang (Jean-Marie), né le 16 décembre 1922, recrutement de Marseille, classe 1942, mle 7025.
Malan (Raymond), né le 11 décembre 1921, recrutement de la Seine, classe 1941, mle 33214
Morel Journel (Bertrand), né le 17 avril 1919, recrutement de Lyon, classe 1939, mle 3811.
Noyer (Robert), né le 16 juin 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 23187.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1944.)

Bon (Jacques), né le 10 mars 1921.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1944.)

Lefort (Daniel), né le 5 septembre 1924, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1944, mle 9806.

(Pour prendre rang du 23 juillet 1944.)

Bonnabry (Georges), né le 14 avril 1924, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1944, mle 8889.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1944.)

Saugues (François), né le 16 janvier 1918, recrutement du Puy, classe 1938, mle 220.

(Pour prendre rang du 10 août 1944.)

Massoulier (Fernand), né le 16 juin 1920, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1940, mle 677.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Boissat (Paul), né le 13 juillet 1914, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1934, mle 1842.
Bourasset (Marcel), né le 19 août 1913, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1933, mle 2318.
Challe (Raymond), né le 30 décembre 1913, recrutement d'Avignon, classe 1933, mle 1429.
Mercoyrol (Roger), né le 25 juillet 1912, recrutement de Privas, classe 1932, mle 2181.
Tribier (Pierre), né le 8 mars 1904, recrutement de Tulle, classe 1924, mle 1831.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Azzout (Bachir), né le 5 novembre 1915, recrutement de Sétif, classe 1935, mle 2144.
Chamaleix (André), né le 1er février 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1932, mle 1163.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Rapilliard (Georges), né le 11 septembre 1911, recrutement de Toulouse, classe 1931, mle 2303.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gazagnaire (Louis), né le 29 octobre 1903, recrutement de Marseille, classe 1923, mle 942.
Restelli (Jean), né le 13 août 1901.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Restelli (Joseph), née le 10 mars 1900.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gros (Roger), né le 10 juin 1921, recrutement de Marseille, classe 1941, mle 1639.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Garoscio (Antoine), né le 11 février 1905.

De Gozaloff (Yvan), né le 6 novembre 1912.

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des Forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Est homologué à titre posthume ou disparu, le personnel des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Colin (Henri), né le 31 août 1921, recrutement de Toulouse, classe 1941, mle 15213.

Art. 2 — Sont homologués les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Laisney (Louis), né le 16 mai 1909, recrutement de Saint-Malo, classe 1929, mle 520.

(Pour prendre rang du du 1er juillet 1944.)

Bucher (Marc), né le 13 juillet 1904, recrutement de la Seine, classe 1924, mle 1280.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Jouanny (Alexandre), né le 21 avril 1894, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1914, mle 5895.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Drapier (Louis), né le 2 janvier 1906, recrutement de Valenciennes, classe 1926, mle 513.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Fabbro (Georges), né le 11 septembre 1910, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1930, mle 3260.

Holler (Jacques), né le 11 décembre 1910.

Léonelli (Aurèle), né le 26 avril 1912, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1932, mle 1034.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Casseus d'Hennery (Jean), né le 21 août 1926, recrutement de la Seine, classe 1946, mle 11512.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Oblin (Marcel), né le 10 juin 1921, recrutement de la Seine, classe 1941, mle 47824.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Hartwig (Paul), né le 18 août 1897, recrutement de Lyon, classe 1917, mle 3089.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gerekens (Julien), né le 18 mai 1913, recrutement de Lille, classe 1933, mle 1423.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Boutantin (Marcel), né le 24 juin 1913.

Capelle (Jules), né le 18 juin 1909, recrutement de Valenciennes, classe 1950, mle 20312.

Masson (Denis), né le 10 novembre 1907, recrutement d'Oran, classe 1927, mle 1412.

Petillot (Robert), né le 24 septembre 1916, recrutement de Beauvais, classe 1936, mle 898.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Doby (Joseph), né le 9 mars 1914, recrutement de Valenciennes, classe 1934, mle 1285.

Finart (Auguste), né le 11 août 1914, recrutement de Valenciennes, classe 1934, mle 1933.

Vandekerckhove (Julien), né le 16 mars 1906, recrutement de Lille, classe 1926, mle 1262.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Augé (Albert), né le 8 juillet 1897.

Aunier (André), né le 31 décembre 1914.

Guyodo (François), né le 21 mai 1915.

Lucas (Joseph), né le 13 mars 1906.

(Pour prendre rang du 4 août 1944.)

Kernec (Jean), né le 13 juin 1906.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brabant (Charlemagne), né le 7 avril 1900, recrutement de Valenciennes, classe 1920, mle 2851.

Golhen (Adolphe), né le 5 janvier 1911, recrutement de Brest, classe 1931, mle 2445 B 31.

Jadé (Alain), né le 31 juillet 1909, recrutement de Brest, classe 1929, mle 3194 B 30.

Kervoël (Henri), ne le 20 octobre 1904, recrutement de Cherbourg, classe 1924, mle 79311.

Le Roux (Yves), né le 7 janvier 1921, recrutement de Quimper, classe 1941, mle 108.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Bardoux (André), né le 18 août 1911, recrutement de Rennes, classe 1931, mle 1354.

(Pour prendre rang du 6 août 1944.)

Dilasser (Jean-Marie), né le 28 janvier 1914, recrutement de Brest, classe 1934, mle 226.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cartron (Christian), né le 9 mars 1902.

Ché (Louis), né le 23 octobre 1905, recrutement de Brive, classe 1925, mle 401.

Coatélan (Charles), né le 10 février 1922.

Dano (Paul), né le 17 septembre 1922, recrutement de Vannes, classe 1942, mle 5645.

Fettu (Pierre), né le 3 janvier 1911.

Henri (Lucien), né le 16 février 1919.

Jorand (Marius), né le 15 septembre 1918, recrutement de Dijon, classe 1938, mle 567.

Madec (Joseph), né le 18 août 1909.

Perre (Jean), né le 22 juillet 1906, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1926, mle 1187.

Plouzennec (Joseph), né le 27 juillet 1922,

Fouliquen (Jérôme), né le 25 janvier 1914, recrutement de Brest, classe 1934, mle 610.
Quéré (Paul), né le 3 juin 1920.
Ruhlmann (Lucien), né le 26 février 1915, recrutement de Strasbourg, classe 1935, mle 514.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Baller (François), né le 29 mars 1913.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)

Collin (André), né le 22 novembre 1910, recrutement de Brest, classe 1930, mle 1751.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Postic (Jean), né le 5 novembre 1909, recrutement de Brest, classe 1929, mle 2975.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gigeulay (Joseph, né le 16 décembre 1920, recrutement de Quimper, classe 1940, mle 7846 L. M. 44.
Kervadec (Jean), né le 2 juin 1921.
Quillien (Yves), né le 20 février 1920, recrutement de Brest, classe 1940, mle 915 B 35.
Troadec (Constant), né le 28 septembre 1924.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1944.)

Lozac'h (Yves), né le 18 juillet 1918.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Dessart (Alain), né le 13 janvier 1925.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Guillemot (Pierre), né le 21 mars 1904.
Piriou (Emmanuel), né le 16 juin 1906.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bonnet (Jean), né le 3 juillet 1906, recrutement de Nimes, classe 1926, mle 2470.
Girard (Robert), né le 17 octobre 1913, recrutement de la Rochelle, classe 1933, mle 4504.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Audrix (René), né le 9 mai 1904, recrutement de Bergerac, classe 1924, mle 306.
Coulon (Roger), né le 12 octobre 1919, recrutement de Tulle, classe 1939, mle 1247.
Jouhaud (Axel), né le 27 août 1908, recrutement de Limoges, classe 1928, mle 2750.
Ladriere (René), né le 9 mars 1914.
Lanty (Roger), né le 13 février 1923.
Marton (Albert), né le 8 septembre 1924, recrutement de Nancy, classe 1944, mle 4200 M.
Pitault (Emile), né le 23 mai 1904, recrutement de Parthenay, classe 1924, mle 1495.
Sableau (William), né le 1er février 1922, recrutement de Limoges, classe 1942, mle 11113 P.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chasset (Charles), né le 15 août 1908, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1928, mle 5910.
Villeval (Jean), né le 20 janvier 1915, recrutement de Mézières, classe 1935, mle 295.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 19 mai 1944.)

Parrotin (Marc), né le 22 janvier 1924, recrutement de Poitiers, classe 1944, mle 42732.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Delage (André), né le 18 mai 1920, recrutement de la Seine (4e bureau), classe 1940, mle 83.
Louvet (René), né le 26 janvier 1916, recrutement d'Alençon, classe 1936, mle 109.

Dans le grade d'adjudant chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lavillaugouet (Auguste), né le 14 avril 1910, recrutement de Limoges, classe 1930, mle 740.
Pinel (Robert), né le 14 mars 1907, recrutement de Versailles, classe 1927, mle 2752.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Viladie (Jean), né le 16 janvier 1920, recrutement de Bordeaux, classe 1941, mle 11065.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

André (Maurice), né le 29 septembre 1912.
Bell (Jacques), né le 22 novembre 1912, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1932, mle 2976.
Petit (Bernard), né le 31 août 1916, recrutement de Mézières, classe 1936, mle 798.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1944.)

Furstenberger (Henri), né le 17 janvier 1912, recrutement de Colmar, classe 1932, mle 51.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bolle (André), né le 9 mars 1903, recrutement de Sélestat, classe 1923, mle 350.
Fallon (Marie-Léon), né le 14 janvier 1918, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1938, mle 215.
Schott (Edouard), né le 27 septembre 1906, recrutement de Strasbourg, classe 1926, mle 1149.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Bertrand (Léon), né le 14 juin 1907, recrutement de Nancy, classe 1927, mle 536.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1944.)

Jung (Eugène), né le 2 octobre 1906, recrutement de Strasbourg, classe 1926, mle 1229.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)

Fussinger (Pierre), né le 24 février 1896, recrutement de Mulhouse, classe 1916, mle 2194.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Weyrich (Paul), né le 29 décembre 1902, recrutement de Strasbourg, classe 1922, mle 501.

(Pour prendre rang du 9 décembre 1944.)

Frantz (Jérôme), né le 11 mars 1906, recrutement de Mulhouse, classe 1926, mle 2257.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1944.)

Roth (François), né le 29 avril 1890, recrutement de Colmar, classe 1910, mle 1020.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1945.)

Magron (Louis), né le 3 août 1912, recrutement de Sélestat, classe 1932, mle 1311.
Stouvenel (René), né le 2 avril 1906, recrutement de Sélestat, classe 1926, mle 859.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Collin (Raymond), né le 29 juin 1910, recrutement de Chaumont, classe 1930, mle 705.
Décamps (Roger), né le 7 décembre 1911, recrutement de Nancy, classe 1931, mle 3089.
Decley (Pierre), né le 7 mars 1905, recrutement de Laon, classe 1925, mle 214.
Guerre (Jean), né le 26 avril 1909, recrutement de Nancy, classe 1929, mle 93.
Haye (Maurice), né le 24 novembre 1914, recrutement de la Seine, classe 1934, mle 5940.
Mouilleron (Jean), né le 8 septembre 1908, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1928, mle 580.
Preyssler (René), né le 5 août 1914, recrutement de Nancy, classe 1934, mle 2577.
Vaulot (Hubert), né le 4 juin 1901, recrutement de Nancy, classe 1921, mle 1122.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Voinot (Louis), né le 20 janvier 1911, recrutement de Nancy, classe 1931, mle 398.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Lavié (Henri), né le 13 janvier 1900, recrutement de Mulhouse, classe 1920, mle 2351.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1944.)

Studer (Charles), né le 21 février 1899.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1944.)

Steinsoultz (Armand), né le 16 avril 1914, recrutement de Mulhouse, classe 1934, mle 35.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1944.)

Groll (Marcel), né le 7 août 1905.
Kuntzmann (André), né le 30 novembre 1900, recrutement de Colmar, classe 1920, mle 708.
Piquet (Auguste), né le 25 décembre 1912, recrutement de Mulhouse, classe 1932, mle 2319.
Zehnacker (Raymond), né le 18 février 1910, recrutement de Mulhouse, classe 1930, mle 1056.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1944.)

Bohn (Albert), né le 15 juillet 1903, recrutement de Saverne, classe 1923, mle 1541.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Mangold (Emile), né le 19 mai 1908, recrutement de Colmar, classe 1928, mle 23.
Scheidhauer (Guido), né le 7 janvier 1910, recrutement de Strasbourg, classe 1930, mle 383.
Scheurer (Joseph), né le 18 mars 1895.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1944.)

Haeusser (Frédéric), né le 18 février 1893, recrutement de Colmar, classe 1913, mle 39.

(Pour prendre rang du 2 février 1945.)

Beyer (Léon), né le 15 septembre 1919, recrutement de Colmar, classe 1939, mle 675.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gérard (Roger), né le 23 juin 1918, recrutement d'Epinal, classe 1938, mle 685.
Hubail (Daniel), né le 26 février 1922, recrutement de Nancy, classe 1942, mle 2866.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Morel (Raymond), né le 22 février 1899, recrutement d'Epinal, classe 1919, mle 2011.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Poirier (Marcel), né le 12 juin 1923, recrutement de Dijon, classe 1943, mle 11565.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Carrin (Jean), né le 28 novembre 1913, recrutement de Dijon, classe 1933, mle 2355.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Béguin (Abel), né le 27 février 1921, recrutement de Bourges, classe 1941, mle 3756.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Planas (Richard), né le 10 octobre 1921, recrutement de Valence, classe 1941, mle 7201.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Laurent (Paul), né le 12 février 1915, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1935, mle 1360.
Ranchon (Jean), né le 17 octobre 1925, recrutement de Lyon, classe 1945, mle 6264.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dubost (Robert), né le 14 juillet 1922, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1942, mle 9841.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Combarmond (Antonin), né le 4 décembre 1895.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mourgues (Jean), né le 4 septembre 1919, recrutement de Marseille, classe 1939, mle 4196.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Thirion (Pierre), né le 10 février 1911, recrutement de Nancy, classe 1931, mle 520.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fondacci (Dominique), né le 7 septembre 1913, recrutement d'Ajaccio, classe 1933, mle 20.

Art. 3. — L'homologation prononcée au titre de l'article 1er du présent arrêté acquiert le caractère d'homologation, à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre
et par délégation:
Le chef du cabinet,
HENRI MAZOYER.

Homologation de grades d'assimilation au titre des déportés et internés de la Résistance.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés résistants;
Vu le décret n° 49-127 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés résistants;
Vu l'instruction n° 2597 SEFAG/CAB/EMP du 3 février 1950 pour l'application des articles 7 et 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance;
Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les déportés et internés de la Résistance ci-après:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1943.)

Balbo (Paul-Marcel), né le 8 mars 1922, déporté.

(Pour prendre rang du 25 mars 1944.)

Renais (Paul), né le 25 novembre 1916, déporté.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

Colombet (Lucien), né le 7 octobre 1916, déporté.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1945.)

Thauvin (Henri-Gaston), né le 5 mars 1918, déporté.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1943.)

Gascon (Paul-Philibert), né le 28 octobre 1891, déporté.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 5 janvier 1942.)

Bloncourt (Tony), né le 25 février 1921, interné.

(Pour prendre rang du 18 juin 1942.)

Le Port (Elisabeth-Marcelle), née le 9 varil 1919, déportée.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1942.)

Bastiani (Laurent), né le 11 août 1907, interné.

(Pour prendre rang du 7 janvier 1944.)

Vuillermet (André), né le 24 février 1925, déporté.

(Pour prendre rang du 3 mars 1944.)
Rolland (Henri-François), né le 23 mars 1921, déporté.

(Pour prendre rang du 23 mars 1944.)
Fontaine (Arsène-Raymond), né le 29 janvier 1925, déporté.

(Pour prendre rang du 4 octobre 1944.)
Augsburger (Albert-Georges), né le 30 mai 1887, déporté.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 9 février 1944.)
Blonde (Alphonse), né le 4 novembre 1889, déporté.

Art. 2. — Sont homologués les déportés et internés de la Résistance ci-après:

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 juillet 1941.)
Scelles (Jean), né le 1er février 1904, interné.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1943.)
Laba: (Pierre), né le 8 juillet 1881, interné.

(Pour prendre rang du 7 mars 1944.)
Cognac (Ambroise-Léonce), né le 13 septembre 1900, déporté.

(Pour prendre rang du 4 avril 1944.)
Ferrand (Gérard), né le 17 juin 1901, déporté.

(Pour prendre rang du 6 avril 1944.)
Houver (Gaston), né le 14 juin 1919, déporté.

(Pour prendre rang du 24 juin 1944.)
Chauvin (Georges-Lucien), né le 16 novembre 1885, déporté.

(Pour prendre rang du 8 août 1944.)
Péchadre (Léon-Henri), né le 15 février 1899, déporté.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 17 juin 1940.)
Loult (Christian-Jules), né le 10 décembre 1899, déporté.

(Pour prendre rang du 15 février 1944.)
Goisset (Menotti-Edgar), né le 27 décembre 1905, interné.

(Pour prendre rang du 3 mars 1944.)
Fourmond (Maurice-Edouard), né le 31 décembre 1896, interné.

(Pour prendre rang du 4 mai 1944.)
Carr (William), né le 26 juillet 1895, déporté.

(Pour prendre rang du 14 mai 1944.)
Daudonnet (René-Albert), né le 16 janvier 1897, interné.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Brezet (Eugène-Joseph), né le 15 novembre 1889, déporté.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)
Jarige (Jean-Baptiste), né le 7 mai 1895, déporté.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1940.)
Lamy (Jules), né le 12 mai 1886, interné.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1942.)
Alexandre (Christophe), né le 7 septembre 1900, interné.

(Pour prendre rang du 17 avril 1943.)
Doucet (Louis-Yves), né le 17 septembre 1902, déporté.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1943.)
De Jarquet de la Salle (Maurice), né le 15 juin 1921, déporté.

(Pour prendre rang du 31 août 1943.)
Masson (François-Clément-Marie), né le 17 septembre 1915, interné.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1943.)
Coudray (Marcel), né le 26 mai 1923, déporté.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1943.)
Fallet (Alexandre-Arthur), né le 10 mai 1901, interné.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1943.)
Ponson (Eugène-Marie-Joseph), né le 15 juin 1899, interné.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1944.)
Bonpas (Raymond), né le 27 décembre 1909, interné.

(Pour prendre rang du 9 mai 1944.)
Blumenfeld (Léonard), né le 21 juillet 1916, interné.

(Pour prendre rang du 14 mai 1944.)
Benedetti (Jean-Baptiste), né le 3 juin 1902, interné.

(Pour prendre rang du 14 mai 1944.)
Henry de Villeneuve (Michel-Louis), né le 21 septembre 1901, interné.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1944.)
Hocquard (Serge-Jules), né le 9 août 1915, déporté.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)
Olivier (Louis-Marius), né le 21 novembre 1910, interné.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1944.)
Louche (Jeanne), née le 23 août 1909, internée.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1944.)
Grand Perrier (Jean-Louis-Paul), né le 6 janvier 1922, déporté

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1945.)
Calinaud (Marcel), né le 30 octobre 1905, déporté.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 14 mars 1943.)
Angenieux (André), né le 19 novembre 1908, interné.

(Pour prendre rang du 25 avril 1943.)
Heyd (Henri-Joseph), né le 10 mai 1913, déporté.

(Pour prendre rang du 14 mai 1943.)
Jeannin (Jules-Auguste), né le 30 juillet 1887, interné.

(Pour prendre rang du 17 mai 1943.)
Palliès (André-Emile), né le 6 août 1916, déporté.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1944.)
Claudel (Henri-Albert), né le 13 mars 1903, interné.

(Pour prendre rang du 10 février 1944.)
Althusser (Victor), né le 2 décembre 1901, interné.

(Pour prendre rang du 19 mars 1944.)
Cruchon (Jacques-Albert), né le 9 juillet 1915, interné.

(Pour prendre rang du 5 juin 1944.)
Jorand (Pierre-Marie), né le 7 juin 1907, déporté.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1944.)
Arroman (Jeanne), née le 9 février 1894, déportée.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1944.)
Mezelle (Marcel-Louis), né le 27 avril 1909, déporté.

(Pour prendre rang du 17 février 1944.)
Guiton (Guy-Marcel), né le 27 août 1922, déporté.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 novembre 1940.)
Mallet (Henri-Maurice), né le 31 janvier 1903, interné.

(Pour prendre rang du 19 août 1941.)
O'Connor (Abraham), né le 12 janvier 1913, interné.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1942.)
Ichard (Albert), né le 9 juillet 1881, interné.

(Pour prendre rang du 10 août 1942.)
Demnet (Marcel-Romain), né le 13 mai 1921, interné.

(Pour prendre rang du 28 août 1942.)
Foullleron (Louis), né le 12 novembre 1889, interné.

(Pour prendre rang du 25 mars 1943.)
Roboam (André-Louis), né le 23 février 1898, déporté.

(Pour prendre rang du 6 juin 1943.)
Demoulin (Lucien-André), né le 25 mai 1922, interné.

(Pour prendre rang du 4 août 1943.)
Troubat (Marie-Louise), née le 18 janvier 1893, déportée.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1943.)
Turbin (Pierre), né le 6 mars 1924, interné.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1943.)
Gainet, née Cuzin (Maria-Léonie), née le 24 mars 1902, internée.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1944.)
Varnoux (Jean-Baptiste), né le 20 octobre 1913, déporté.

(Pour prendre rang du 25 février 1944.)
Philbert (Louis-Désiré-Joseph), né le 25 février 1907, déporté.

(Pour prendre rang du 15 mai 1944.)
Goldevilla (Jacques), né le 26 août 1906, interné.

(Pour prendre rang du 17 mars 1944.)
Lamotte (Henri-Elie), né le 17 mai 1925, déporté.

(Pour prendre rang du 20 mars 1944.)
Houzelle (André-Louis), né le 16 juin 1903, interné.

(Pour prendre rang du 23 mars 1944.)
Genty (Pierre-Léon), né le 13 octobre 1921, déporté.

(Pour prendre rang du 14 avril 1944.)
Le Perderel (Adèle-Marie), née le 28 décembre 1909, internée.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)
Le Strat (Théophile), né le 8 mai 1921, déporté.

(Pour prendre rang du 27 juin 1944.)
Gaussin (Gaston-Justin), né le 7 août 1922, déporté.

(Pour prendre rang du 9 juillet 1944.)
Manson (Jean), né le 21 novembre 1921, interné.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1944.)
Huguenin (Henri-Auguste), né le 4 mai 1911, déporté.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)
Gumez (Gaëtan-Antoine), né le 13 juin 1922, déporté.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1944.)
Fort (André-Gilbert), né le 19 septembre 1921, déporté.

Dans le grade de maréchal des logis.

(Pour prendre rang du 14 juin 1943.)
Blegnon (André), né le 30 novembre 1905, déporté.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 21 août 1944.)
Bonnin (Maurice), né le 9 juin 1907, déporté.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 5 août 1942.)
Lipinski (Marcel), né le 24 mars 1925, interné.

(Pour prendre rang du 25 février 1943.)
Boissier (Abel), né le 12 juillet 1884, interné.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1943.)
Guillaume (André), né le 22 août 1942, déporté.

(Pour prendre rang du 4 mars 1944.)
Province (Alain-Jérôme), né le 7 août 1923, déporté.

(Pour prendre rang du 21 mai 1944.)
Falgayrac (Jacques-Etienne), né le 2 août 1924, déporté.

Art. 3. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 9800 SPAA 4/B en date du 4 juin 1952, le secrétaire d'Etat à l'air décerne le brevet d'études logistiques aux officiers supérieurs désignés ci-après :

(A compter du 1er novembre 1948.)

M. Portes (Jean-Gabriel), lieutenant-colonel.
M. Seignot (Jacques-Louis-Léon), lieutenant-colonel.
M. Leforestier (Guy), commissaire ordonnateur de 2e classe de l'air.
M. Gaubens (Jean-Eugène-Gabriel), médecin commandant.

(A compter du 1er novembre 1949.)

M. Lamouille (Georges-Aristide), commissaire ordonnateur de 1re classe de l'air.
M. Genty (Robert-Louis-Jean), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.
M. Kahan (Bénédict), lieutenant-colonel.
M. Goffin (Raymond), ingénieur militaire principal de l'air.
M. Biojout (Raymond-Siméon), médecin commandant.
M. Eugène (Jacques-Maurice-Marcel), commandant.

(A compter du 1er novembre 1950.)

M. Parent (Francisque-Benoît), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.
M. Dennielou (André-Emile), lieutenant-colonel.
M. Channeboux (Charles-Eugène), commissaire ordonnateur de 2e classe de l'air.
M. Bistaudeau (Pierre-Jean), commissaire ordonnateur de 3e classe de l'air.
M. Boyer (Henri), ingénieur militaire principal des travaux de l'air.
M. Gauthier (Marcel-Antonin-Achille), commandant.
M. Ferre (André-Georges), commandant.
M. Darde (Christian-Maurice-Félix), commandant.
M. Pinault (Marcel-Lucien-René), commandant.
M. Legeais (Alain-Félix), médecin commandant.

Nomination au grade de médecin aspirant de réserve du service de santé.

Par décision ministérielle du 13 juin 1952, les médecins auxiliaires de réserve dont les noms suivent, figurant parmi les candidats les mieux classés au concours de sortie du peloton des élèves officiers de réserve et reconnus ultérieurement en possession du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou du titre d'interne des hôpitaux d'une ville de faculté obtenus avant la date de prise de rang fixée pour leur promotion, sont nommés au grade ci-après :

Au grade de médecin aspirant de réserve.

(Rang du 16 mars 1952.)

M. Delannoy (Serge-Alphonse-Georges), 2e S. I. M.
M. Vouters (Louis-Gérard-Camille), 2e S. I. M.

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE D'AVANCEMENT POUR L'ANNEE 1952

Armée active.

TROUPES COLONIALES

SOUS-OFFICIERS

Nota. — Il y aura lieu de signaler d'urgence à la direction des troupes coloniales (cabinet) les sous-officiers qui, inscrits au présent tableau, sont susceptibles d'en être radiés par suite d'un changement survenu dans leur position militaire (décès, libération, changement d'arme, faute grave, etc.).

Sont inscrits au tableau supplémentaire d'avancement pour l'année 1953, les sous-officiers des troupes coloniales dont les noms suivent :

MILITAIRES DE STATUT INTEGRAL

Infanterie.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Antoine (René-Charles).
Rieg (Guillaume).
Bouzinac (Armand).
Berteyac (Robert-Gabriel).
Bernard-Bret (Edouard).
Lebreton (Fernand).
Lopez (Henri).
Trouiller (Robert-Emile).
Urbain (Charles).
Gafforj (Pierre).
Pierre-François (Denis).
Delhomme (Eugène).
Neveur (Edouard).
Avrin (Georges).
Bariller (Roger).

Lattout (Henri).
Fossas (Sauveur).
Legall (Hervé).
Antognielli (François).
Bordey (Pierre), T. E.
Judas (Daniel).
Muller (Emile).
Lutz (René-Arthur).
Delahaye (Jules).
Come (Louis).
Mondolini (Paul), T. E.
Rollet (Robert-Marcel).
Raymond (Robert).
Bonnet (Georges-René).
Carlotti (Dominique).
Paulin (Louis).
Martin (Philippe).
Le Gentil (Gervais).
Nocq (Marcel).
Favre (Camille).
Joyeux (Jean-Baptiste).
Pignolet (Edgard).
Bagur (Hubert).
Paoli (Paul).
Geldreich (René).
Burger (Paul).
Balen (Raymond).
Feugray (Roger).
Lono (Dominique).

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs:

Garineau (Roger).
Mir (Lucien).
Buendia (Robert).
Martelli (Nello).
Costa (Lucien).
Diouf Alioune.
Jafleux (Roger).
Marcorelles (Robert).
Lagarde (Henri).
Tollon (Raoul).
Martin (Marcel).
Ben Massaoud (René).
Greseque (Antoine), T. E.
Bernardini (Martin), T. E.
Queyraud (Robert).
Finidori (Joseph), T. E.
Carrier (Jean), T. E.
Ferret (Pierre), T. E.
Fontaine (Raymond).
Bovis (Raymond), T. E.
Jalabert (René).
Santini (Jules).
Bernad (Edouard), T. E.
Meyzonnier (François), T. E.
Peroz (Jean), T. E.
Allemand (André), T. E.
Chavand (Henri), T. E.
Foueillassa (Jean), T. E.
Laudet (Louis), T. E.
Gemon (Jean).
Laurence (Albert).
Balderelli (Jean), T. E.
Derambure (Emile), T. E.
Tonneau (Gervais).
Pie (Albert).
Adam (Désiré).

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

Tonnelle (Maxime).
Conte (Hector).
Boisson (Jean-Hector).
Grego (Eugène).
Colling (Maxime-Eugène).
Taupier (Edmond).
Bernabe (Epiphane).
Renault (Emile-Marcel).
Marque (André).
Momier (René).
Dhilly (Eugène).
Puchulu (Pierre-Blaise).
Valentin (Jean).
Bizet (Guy).
Capdevielle (Emile-Jules).
Top (Maurice-Lucien-Charles).
Froissard (Marcel-Louis-Eugène).
Couzinier (Gilbert-Alfred).
Bulvestre (René).
Jarrioz (Marcel-Albert).
Blanchard (Louis).
Douard (Roger-Célestin).
Savelli (Antoine-François).
Cœudevez (Lucien-Joseph).
Ponsart (Adrien-Léon).
Deloche (Charles-Henri).
Le Goff (Roger).
Lepoint (Félicien).
Blaise (Jean-Louis).
Le Bihan (Charles).
Lanoir (Marcel).
Toureille (Simon).
Hartmann (Joseph-Charles).
André (Paul).
Diallo (Robert-Frédéric).
Fraisse (Jean).
Prat (Jean-Marcel).
Fague (Pierre-Henri).
Xaixo (Claude-Maxime).
Le Cadet (Alexis).
Bienboire (Yves-Philippe).
Humbert (Jean-Jules).
Beaurain (Paul-Marcel).
Bongiovani (Louis).
Navarre (Maurice).
Cartailler (Robert-Marcel).
Brunaud (Pierre-René).
Poulain (Henri).
Uvergoels (Léon).
Kessler (Jean).
Casimir (Régis-André).
Zindel (Jean-René).
Milani (André).
Chedorge (Antoine-Jules).
Freiat (Jean).
Jeanperrin (Luc-Emile).
Dussau (Raoul-Louis).
Coffigy (André-Paul).
Barb (René).
Tranchant (James).
Boucherie (Pierre).
Bourgevin (Roger).
Patureau (Michel).
Hatil (Théo-Saint-Ange).
Arzal (Claude).
Serres (Christian).
Brochot (Roger).
Fontanini (Bruno).
Bertelli (Xavier-Gaston).
Palfroix (Paul-Jules).
Vaxivière (Henri-Louis).
Charamon (Jean).
Pidelot (Gilbert).
Husse (Charles).
Bruey (Luc).
Boche (André-Emile).
Guisset (Gabriel).
Benony (Georges).
Alix (Jean-Claude).
Day (Marcel).
Gaiblet (Sandanassamy).
Guillemin (Henri).

Artillerie.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Henry (Sébastien-Jean).
Denis (Henri-Marcel).
Lincot (Gabriel-Pierre).
Gargam (Albert-Louis-Marie).
Duval (Edouard-Robert).
Nicolai (Jean-Paul), T. E.
Flores (Paul), T. E.
Rebmann (Georges-Robert).
Alliaga (Pierre).
Meigne (Alfred).

Pour le grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs:

Cadoret (Jean), T. E.
Ceraline (Marcel).
Guilgaut (André-Eugène), T. E.
Pontoizeau (Jean-Pierre), T. E.
Gardel (René-Maurice).
Naudo (Maurice-Ferréol).
Casanova (Antoine-Vincent).
Suisse (Gérard-Vincent).
Leoville (Louis-Joseph).

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

Wagner (Robert-Louis).
Colnat (Georges).
Farque (Roger-Achille).
Guyon (Emile).
Rambaud (Edouard).
Afchain (Robert).
Steyer (Georges).
Gacoin (René-Robert).
Saint-Blancart (Maximilien de).
Bidar (Frédéric).
Henri (Théodore), dit Hoppé.
Lallard (Henri).
Guiziou (Pierre-Corentin).
Simoni (André).

Tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juin 1952: page 5874, 1re colonne, 12e, 21e, 24e, 26e, 29e, 45e, 59e, 67e et 68e ligne, au lieu de: « des armes navales », lire: « de l'artillerie navale »; 37e ligne, au lieu de: « Kerdreux (Yves-François-Marie) », lire: « Kerdreux (Yves) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Exécution de fouilles archéologiques et occupation temporaire d'un terrain à Bavay (Nord).

Par arrêté du 8 mai 1952, le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale a déclaré d'utilité publique l'exécution de fouilles archéologiques dans la bande de terrain indiquée par des hachures bleues sur le plan annexé au présent arrêté, située dans la parcelle n° 284 du cadastre de la commune de Bavay (Nord), et contenant des vestiges gallo-romains. L'occupation temporaire de ce terrain par l'Etat est autorisée pour une durée de cinq ans.

Habilitation d'établissements secondaires privés à recevoir des boursiers nationaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1952:

Page 5513, 2e colonne, dans le département de la Gironde, tableau I, au lieu de: « Institution de jeunes filles à Bordeaux; Institution Sainte-Marie à Bordeaux », lire: « Institution de jeunes filles, 36, rue du Mirail, à Bordeaux; Institution Sainte-Marie, 61, cours de la Somme, à Bordeaux ».

Page 5514, 1re colonne, dans le département de l'Hérault, tableau I, au lieu de: « Institution de l'école Saint-François-Pierre-Rouge à Montpellier », lire: « Institution de l'Enclos Saint-François-Pierre-Rouge à Montpellier ».

Page 5517, 1re colonne, dans le département de l'Hérault, tableau II, ajouter: « Institution Marcorelles à Montpellier ».

Page 5518, 1re colonne, dans le département de la Moselle, tableau I, au lieu de: « Séminaire Saint-Vincent-de-Paul à Livry », lire: « Séminaire Saint-Vincent-de-Paul à Cuvry ».

Même page, même colonne, dans le département du Finistère, tableau I, au lieu de: « Institution Saint-Joseph à Morlaix », lire: « Institution Saint-Joseph, rue de Bréhat, à Morlaix ».

Echelonnement indiciaire applicable aux grades d'inspecteur général des bibliothèques, de conservateur en chef, de conservateur et de bibliothécaire relevant de la direction des bibliothèques au ministère de l'éducation nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juin 1952, page 5739, 1re colonne:

Article 1er, au lieu de: « L'échelonnement indiciaire applicable au grade d'inspecteur général des bibliothèques est fixée ainsi qu'il suit: », lire: « L'échelonnement indiciaire applicable au grade d'inspecteur général des bibliothèques est fixé ainsi qu'il suit: ».

Article 2, au lieu de: « L'échelonnement indiciaire applicable aux différents grades du corps scientifique des bibliothèques sont fixées ainsi qu'il suit: », lire: « L'échelonnement indiciaire applicable aux différents grades du corps scientifique des bibliothèques est fixé ainsi qu'il suit: ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 17 juin 1952 portant nomination de deux inspecteurs généraux de l'enseignement technique.

Par décret en date du 17 juin 1952:

M. Maxe, directeur de l'institut industriel de Maison-Carrée, à Alger, est nommé inspecteur général de l'enseignement technique, en remplacement numérique de M. Pons, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Mme Martraire, sous-directrice de l'école normale supérieure de l'enseignement technique, est nommée inspectrice générale de l'enseignement technique, en remplacement numérique de Mme Leconte, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Ces dispositions auront effet à dater du 1er octobre 1952.

Création de certificats d'aptitude professionnelle et de brevets professionnels dans divers départements.

Par arrêté du 4 juin 1952, il a été créé dans le département de la Seine un certificat d'aptitude professionnelle d'employé de crémerie.

Par arrêté du 7 juin 1952, il a été créé dans le département de Meurthe-et-Moselle un certificat d'aptitude professionnelle d'ébéniste.

Par arrêté du 10 juin 1952, il a été créé dans le département de l'Aube trois brevets professionnels de: ajusteur, tourneur, fraiseur.

Création d'une section professionnelle d'enseignement ménager au cours complémentaire féminin de Serres (Hautes-Alpes).

Par arrêté en date du 9 juin 1952, une section professionnelle d'enseignement ménager a été créée au cours complémentaire féminin de Serres (Hautes-Alpes).

Nomination des membres de la commission consultative pour le diplôme de géomètre expert foncier.

Par arrêté du 3 juin 1952:

Sont nommés pour trois ans, à compter du 1er mai 1952, membres de la commission consultative pour le diplôme de géomètre expert foncier délivré par le Gouvernement:

M. Rousseau, membre du conseil supérieur, géomètre expert D. P. L. G., ingénieur E. T. P., à Troyes (Aube).

M. Girard (René), membre du conseil supérieur, géomètre expert à Vihiers (Maine-et-Loire).

M. Barat, membre du conseil supérieur, géomètre expert D. P. L. G., Deuil (Seine-Oise).

Sont nommés membres suppléants:

M. Gay, membre du conseil supérieur, géomètre expert D. P. L. G., Montdidier (somme).

M. Baron, membre du conseil supérieur, géomètre expert D. P. L. G., Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Lacroix, membre du conseil supérieur, géomètre expert D. P. L. G., 43 ,boulevard Henri-IV, à Ambert (Pas-de-Calais).

M. Raymond Danger, géomètre expert D. P. L. G., est nommé pour trois ans, à compter du 1er mai 1952, membre de la commission consultative du diplôme du Gouvernement de géomètre expert foncier au titre de géomètre expert, conseiller de l'enseignement technique.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 18 juin 1952 portant promotion au grade d'ingénieur en chef de la météorologie.

Par décret en date du 18 juin 1952, en exécution du tableau d'avancement fixé pour la période comprise entre le 1er juillet 1951 et le 30 juin 1952, M. Scheidecker (Jean) est nommé à l'emploi d'ingénieur en chef de la météorologie de 2e classe et titularisé dans le grade correspondant, à dater du 1er janvier 1952.

Décret n° 52-609 portant relèvement des taux des indemnités de déplacements des agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mai 1952, page 5414, article 1er:

A: Agents de travaux, *c*), 4e ligne de *c*, lire: « lorsque aucun moyen de transport ne permet », au lieu de: « lorsque aucun moyen de transport de permet ».

B: Conducteurs de chantiers, 4°, *b*), 3e ligne de *b*, lire: « Trois tiers de journée s'il y a découcher effectif », lire: « Deux tiers de journée s'il y a découcher effectif ».

Décret n° 52-640 portant règlement d'administration publique pour la fixation de règles statutaires applicables à titre provisoire aux contrôleurs généraux de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre des transports.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1952, au sommaire et page 5728, 1re colonne, dans le titre, au lieu de: « ...l'inspection du travail et de la main-d'œuvre et des transports », lire: « ...l'inspection du travail et de la main-d'œuvre des transports ».

Report de crédits de l'exercice 1951 à l'exercice 1952.

Par arrêté interministériel du 3 juin 1952, portant report de crédits (fonds de concours), une somme de 56.601.844 F est et demeure définitivement annulée au titre du chapitre 9179: « Travaux et installations de l'aéronautique (travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance) » du budget du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, exercice 1951.

Un crédit de 56.601.844 F est ouvert sur l'exercice 1952 au titre du chapitre 9179: « Travaux et installations de l'aéronautique (travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance) » du budget du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Nouveau tarif des péages perçus au port de Rouen au profit de la chambre de commerce de cette ville.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1952:

Page 2716, 1re colonne, rubrique « Pierres et matériaux »:

Au lieu de:

278 A à D	Pierres de taille et construction	Catégorie A.
279 A à C	Pierres concassées	
280	Poudre de pierre	
281	Sable	

Lire:

270	Ciments réfractaires	Catégorie A.
278 A à D	Pierre de taille et de construction	
279 A à C	Pierres concassées	
280	Poudre de pierre	
281	Sables	
287 A et B	Chaux	
288	Ciments hydrauliques	

Même page, même colonne, rubrique « Phosphates »:

Au lieu de:

245 à 254	Phosphates	Catégorie A.

Lire:

245 à 254	Phosphates et divers autres produits minéraux	Catégorie A.

Même page, même colonne, rubrique « Combustibles minéraux solides et produits de leur distillation », au lieu de: « 211 à 329 », lire: « 311 à 329 »; 2e colonne, rubrique « Vêtements et bonneterie », au lieu de: « 1071 A à 1140 C: Vêtements et bonneterie », lire: « 1071 A à 1140 C: Vêtements, bonneterie et autres, articles confectionnés en tissus ».

Page 2717, 1re colonne, Conditions d'application communes aux tarifs 3 et 4 (5e):

Ajouter:

270	Ciments réfractaires	Catégorie A.
288	Ciments hydrauliques	Catégorie A.

Au lieu de:

287 A et B	Chaux et ciments	Catégorie A.

Lire:

287 A et B	Chaux	Catégorie A.

Au lieu de:

Talc ..... Catégorie A.
Son ..... Catégorie B.
Paille ..... Catégorie B.
Bois ..... Catégorie B.

Lire:

262 Talc ..... Catégorie D.
401 Son ..... Catégorie B.
430 Paille ..... Catégorie D.
763 à 765 B — 766 A à 772 Bois ..... Catégorie B.

Conseil supérieur du tourisme.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 52-695 du 18 juin 1952 relatif à l'organisation administrative du tourisme, et notamment son article 4 créant un conseil supérieur du tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil supérieur du tourisme:

MM.

Bouyonnet, maire de Font-Romeu.
Fossorier, maire de Deauville.
De Gracia, maire d'Arcachon.
Petit (Guy), maire de Biarritz.
Le docteur Pouget, maire du Touquet, président de l'association nationale des maires des stations thermales, climatiques, balnéaires et touristiques.
Freysselinard, président de la chambre de commerce de Grenoble.
Thoy (Francis), directeur général de la caisse centrale de crédit hôtelier, industriel et commercial.
Andigier, président de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative.
Allez, président de l'Aéroclub de France.
Delort (André), président du Touring-Club de France et de l'Union nationale des associations de tourisme.
Devies, président de la fédération française de la montagne.
De Liedekerke-Beaufort, président de l'Automobile-Club de France.
Anthonioz, vice-président du syndicat des hôteliers, restaurateurs et débitants de boissons du département de l'Ain.
Bourseau, président de l'Union nationale des hôteliers.
François, président de l'Union nationale des restaurateurs.
Nougarède, président de l'Union nationale des débitants de boissons.
Percepied, président du syndicat général de l'industrie hôtelière de Paris.
Litalien, président de la Fédération nationale des transporteurs routiers.
Manis, directeur du service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.
Marie (Jean), président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique.
Hymans (Max), président du conseil d'administration de la compagnie Air-France.
Le docteur Mothe, président du syndicat national des casinos autorisés.
Margot-Noblemaire, président de l'Union syndicale des agences de voyages.
Moulier, président du comité national des stations françaises de sport d'hiver.
Camus, président de la fédération nationale des logis de France.
Chatelet, doyen de la faculté des sciences de Paris, vice-président de la caisse nationale des vacances, président de l'office du tourisme universitaire.
Gallienne, président délégué général de l'Union routière de France.
Genard (Gilles).
Martel (Louis).
Médecin (Jean), maire de Nice.
Montfajon, directeur général du crédit populaire.
Poubert (Alexandre).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1952.

ANDRÉ MORICE.

Nomination d'un membre du comité consultatif des agences de voyages.

Par arrêté en date du 30 mai 1952, M. Aimé Place, secrétaire général de l'Union syndicale des agences de voyages, a été nommé membre du comité consultatif des agences de voyages, en remplacement de M. Emile Lemaire.

Nomination d'un rapporteur auprès de la commission des marchés du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Par arrêté du 11 juin 1952, M. Megret, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé rapporteur auprès de la commission des marchés du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Direction générale du tourisme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1952, page 5729, 1re colonne, 43e ligne, au lieu de: « Commis d'ordre de 1re classe promu commis principal de 2e classe: M. Davois (Maurice)... », lire: « Commis d'ordre de 1re classe promu commis principal de 3e classe: M. Davois (Maurice)... ».

(Le reste sans changement.)

Navigation aérienne.

En application des articles 117 et 118 (§ 1er) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, M. Naniche (Michel), ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne, est placé, sur sa demande, en disponibilité pour une durée de trois ans, à compter du 1er juin 1952, par arrêté du 9 juin 1952.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-711 du 18 juin 1952 portant règlement d'administration publique et modifiant le modèle de règlement d'eau pour les entreprises autorisées sur les cours d'eau.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'agriculture et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux;

Vu les articles 16, 28 et 32 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique;

Vu le modèle de règlement d'eau approuvé par décret du 30 juillet 1920 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 28, paragraphe 2, de la loi du 16 octobre 1919;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est intercalé entre l'alinéa 1er et l'alinéa 2 de l'article 16, relatif à la clause de précarité, du modèle de règlement d'eau approuvé par le décret susvisé du 30 juillet 1920, un nouvel alinéa ainsi rédigé:

« Notamment, l'Etat se réserve de pratiquer, concéder ou autoriser sur la rivière ....., à l'amont de la prise d'eau autorisée et jusqu'à concurrence d'un total de ..... litres par seconde, toutes dérivations en vue de l'alimentation des centres habités, sans que le permissionnaire puisse prétendre à aucune indemnité à ce sujet. »

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juin 1952 : page 5965, 2e colonne, au grade de chevalier, au lieu de : « M. Désiré », lire : « M. Désire ».

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938 ;

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35 ;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et particulièrement son article 19 ;

Vu le rapport en date du 8 mai 1952 de l'ingénieur en chef de la 5e circonscription électrique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1952 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction du tronçon Mions-la-Boisse de la ligne de transport d'énergie électrique 225/380 kV Boilène-Saint-Pierre-la Boisse.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1952.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce :
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 17 juin 1952, M. Fauche (Robert) a été nommé à l'emploi d'agent de vérification des instruments de mesure et affecté en cette qualité au bureau des instruments de mesure de Reims.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 17 juin 1952 portant désignation du secrétaire général du Soudan français.

Par décret en date du 17 juin 1952, M. Rossignol (Paul-Emile-Dominique), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général du Soudan français, en remplacement de M. Techer, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 17 juin 1952 portant désignation du secrétaire général de la Haute-Volta.

Par décret en date du 17 juin 1952, M. Alba (Gaston-Jean-François), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général de la Haute-Volta, en remplacement de M. Neveu, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 17 juin 1952 portant désignation du secrétaire général par intérim du Dahomey.

Par décret en date du 17 juin 1952, M. Neveu (François), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim du Dahomey, pendant l'absence de M. Chimier, en instance de départ en congé administratif.

Décret du 17 juin 1952 portant désignation du secrétaire général par intérim de la Mauritanie.

Par décret en date du 17 juin 1952, M. Mano (Raymond), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim de la Mauritanie, en remplacement de M. Mesmer, nommé gouverneur intérimaire de ce territoire.

Décret du 17 juin 1952 portant désignation du secrétaire général par intérim du Niger.

Par décret en date du 17 juin 1952, M. Berjoan (André), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim du Niger, en remplacement de M. Durand-Viel, titulaire d'un congé administratif.

Administration générale.

Par arrêté en date du 6 juin 1952, M. Bourgarel (André-Maurice-Albert), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 14 juillet 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Liste des candidats admis à participer au concours B d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer en 1952.

1° *Centre de Paris.*

MM. Auclair (Henri), Bordenave (André), Camara Balla, Cambray (Georges), Charvet (Henri), Darasse (Paul), Darodes (Victor), Dedebant (René), Froment (Gilbert), Gourraud (Léon), Guillaume (Michel), Hainzelin (Jacques), Hammel (Eric) (sous réserve qu'il obtienne l'autorisation du secrétaire d'Etat à la guerre), Hussen (Pierre), Lanes (Fernand), Leprette (Pierre), Laval (Pierre-Henri), Morel (Pierre), Pesquet (Louis), Rafamantananitsoa-Zafimahery (sous réserve de la production des pièces d'état civil justifiant l'existence de ses enfants), Raynal (Jacques), Schmitt (Jean), Sorgues (René), Tasei (Bertrand), Tomasi (Jean).

2° *Centre de Dakar.*

MM. Bossard (Jean-Louis) (sous réserve qu'il soit titularisé dans le cadre d'administration générale d'outre-mer pour compter d'une date antérieure au 1er juillet 1952), Colas (Pierre) (n'est admis à concourir qu'au titre de la section magistrature), Heurley (Gaston), Toure (Mamadou Ibra), Wiltord (Hippolyte).

3° *Centre de Saint-Louis (Mauritanie).*

M. Monnier (Jean).

4° *Centre de Conakry.*

M. Lemoine (René).

5° *Centre d'Abidjan.*

MM. Bacciochi (Antoine), Foatelli (François), Thabuis (Marcel) (sous réserve qu'il soit titularisé dans le cadre d'administration générale d'outre-mer pour compter d'une date antérieure au 1er juillet 1952).

6° *Centre de Porto-Novo.*

M. Darras (Daniel).

7° *Centre de Libreville.*

MM. Laverdant (Paul), Lecuyer (Jean), Morin (Paul).

8° *Centre de Bangui.*

M. Vial (Henri).

9° *Centre de Fort-Lamy.*

MM. Andrei (Jules)) (sous réserve qu'il soit titularisé dans le cadre d'administration générale d'outre-mer pour compter d'une date antérieure au 1er juillet 1952), Lance (Antoine) (sous réserve qu'il soit titularisé dans le cadre d'administration générale d'outre-mer pour compter d'une date antérieure au 1er juillet 1952), Santoni (Marcel).

10° *Centre de Yaoundé.*

MM. Brunet-Sully (Jacques), Chaminade (Jacques) (sous réserve de l'avis favorable du haut commissaire de la République française au Cameroun et de la justification de ses services militaires), Marvery (Jean) (sous réserve qu'il soit titularisé dans le cadre d'administration générale d'outre-mer pour compter d'une date antérieure au 1er juillet 1952), Monnier (Bernard), Tixier (Charles), Trouillet (Jean).

11° *Centre de Tananarive.*

MM. Conti-Zhendre (Pierre), Coriobe (Pierre), Devars (Yves), Duval (André), Lasserre (Jean), Paulhan (Frédéric), Solere (Henri).

12° *Centre de Saigon.*

M. Noorkhan (Georges).

13° *Centre de Pnom-Penh.*

M. Quezel-Colomb (Maurice).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature.

(Première session 1952.)

MM. Barbet, Baures, Beck, Bire, Bourillon, Cazendres, Creppy, Daniel, Deleage, Delvert, Goudot, Guyot, Hardy, Jeanjean, Joseph-Louisia, Laventure, Lefèvre, L'Etang, Maillait, Michel, Michelot, Oriol, Petiteau, Ramanankilana (Andrianasy Tefy), Rocheron, Serre-labouï, Serre, Tabardel, Trocheris, Trubert, Valère.

Les épreuves orales se dérouleront à Paris, les 3, 4 et 5 juillet 1952. La lettre L a été tirée au sort.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Composition des comités de patronage des habitations à loyer modéré et de la prévoyance sociale.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 76 de la loi du 5 décembre 1922, modifié par l'article 31 (5e) de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952;

Vu les articles 1er à 9 du décret du 10 janvier 1907 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la législation sur les habitations à loyer modéré;

Vu l'arrêté du 4 août 1932 fixant la composition des comités de patronage des habitations à loyer modéré et de la prévoyance sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Les membres des comités de patronage des habitations à loyer modéré et de la prévoyance sociale qui ne sont pas nommés par les conseils généraux sont désignés comme suit:

DESIGNATION DES CATEGORIES	COMITÉS De 12 membres.	De 15 membres.	De 18 membres.	Seine : 24 membres.
1. Administrateurs des offices publics d'H. L. M. élus par les conseils d'administration des offices de la circonscription du comité	1	1	1	2
2. Administrateurs des sociétés anonymes d'H. L. M. élus par les conseils d'administration de ces sociétés existant dans la circonscription du comité	1	1	1	1
3. Administrateurs des sociétés coopératives d'H. L. M. élus par les conseils d'administration de ces sociétés existant dans la circonscription du comité	1	1	1	1
4. Administrateurs des sociétés de crédit immobilier élus par les conseils d'administration de ces sociétés existant dans la circonscription du comité	1	1	1	1
5. Directeurs des caisses d'épargne élus par les conseils des directeurs des caisses d'épargne de la circonscription du comité	1	1	1	1
6. Membres choisis par le bureau de la chambre d'agriculture départementale	1	1	1	»
7. Membres des groupements familiaux du département (U. D. A. F.) élus par ces organismes.	»	1	1	1
8. Représentants des caisses d'allocations familiales élus par les organismes existant dans la circonscription du comité	1	1	1	1
9. Représentants des groupements professionnels ou interprofessionnels du logement existant dans la circonscription du comité	»	»	1	2
10. Représentants du conseil départemental de l'hygiène choisis par le préfet	1	1	1	1
11. Membres choisis par le préfet en raison de leur compétence ou de leur activité en matière d'habitation et d'urbanisme	»	1	2	5

A défaut d'office public, de société anonyme d'habitations à loyer modéré, de société coopérative d'habitations à loyer modéré, de sociétés de crédit immobilier, de caisse d'épargne, de groupements familiaux (U. D. A. F.) ou de groupements professionnels ou interprofessionnels du logement dans la circonscription du comité, les membres prévus pour ces catégories sont remplacés par des membres de la dernière catégorie choisis par le préfet.

Art. 2. — Le préfet détermine les délais et conditions des élections qui ont lieu par correspondance; il rend compte immédiatement au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme de leurs résultats, en lui faisant connaître, d'autre part, ses désignations.

Lorsque, dans une des catégories, il n'est point procédé aux élections dans les conditions et délais fixés, le préfet, quinze jours après mise en demeure restée sans résultat, exerce directement son choix dans ladite catégorie.

Art. 3. — Le délégué départemental ou interdépartemental du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme ou son représentant assume les fonctions de rapporteur auprès des comités de patronage et de la prévoyance sociale.

Le secrétariat desdits comités est assuré par un fonctionnaire de la préfecture désigné par arrêté du préfet.

Art. 4. — L'arrêté du 4 août 1932 est abrogé.

Art. 5. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1952.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 14 juin 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Société d'entr'aide mutuelle des employés de la société immobilière et commerciale des magasins Dumas et Pinguet, n° 55-267, à Bar-le-Duc.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 14 juin 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Caisse de retraites et de prévoyance de l'Association des concerts Lamoureux, n° 75-4639, 45, rue La Boétie, Paris.

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Mutualité accidents élèves du département de la Guadeloupe, n° 102-88, à Pointe-à-Pitre, vice-rectorat.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU GARD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 14 juin 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Famille industrielle, n° 30-405, à Saint-Jean-du-Gard, avec la société mutualiste dite De Secours mutuels, n° 30-39, à Saint-Jean-du-Gard.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Union mutuelle du Quercy, n° 33-887, à Bordeaux, avec la société mutualiste dite Bordeaux mutualiste, n° 33-1123, à Bordeaux.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Des Anciens mécaniciens de la marine de l'Etat, n° 33-1083, à Bordeaux; 2° Philanthropique, n° 33-181, à Bordeaux, avec la société mutualiste dite La Rose, n° 33-1034, à Bordeaux.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels des Tuileries de Watten, n° 59-1661, à Watten, avec la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 59-812, à Watten.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion de l'Union de sociétés mutualistes dite Union mutualiste des cantons de Maubeuge, n° 59-1106, à Maubeuge, avec l'Union de sociétés mutualistes dite Union générale des sociétés mutualistes de l'arrondissement d'Avesnes, n° 59-2552, à Maubeuge.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Du Travail de la femme et de la jeune fille, n° 69-365, à Lyon, avec la société mutualiste dite La Conciliante sociale, n° 69-517, à Lyon.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Solidarité ouvrière, n° 69-347, à Lyon, avec la société mutualiste dite Les Amis de la prévoyance de la ville de Lyon, n° 69-122, à Lyon.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société d'entr'aide sociale des Etablissements Hunnebelle, n° 80-522, à Amiens, avec la société mutualiste dite L'Union des travailleurs fédérés, n° 80-89, à Amiens.

DÉPARTEMENT DU TARN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 juin 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Sainte-Cécile, n° 81-176, à Castelnau-de-Montmiral avec la société mutualiste dite Saint-Martin, n° 81-100, à Castelnau-de-Montmiral.

Caisses de prévoyance et de retraites.

Par arrêté du 17 juin 1952, ont été approuvées les modifications au règlement de retraites de la caisse de prévoyance et de retraites du personnel des organismes de mutualité, boulevard Malesherbes, n° 40, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 17 juin 1952, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de retraites du personnel du Crédit du Nord et de l'Union bancaire du Nord, 2 à 12, rue Jean-Roisin, Lille (Nord), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Renouvellement des membres de la commission régionale de conciliation compétente pour la 3e circonscription de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail;

Vu le décret n° 50-211 du 27 février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 8 de la loi du 11 février 1950 relatif aux commissions nationale et régionales de conciliation, et notamment les articles 5 et 7;

Vu les propositions du ministre de l'intérieur et des organisations syndicales nationales les plus représentatives des employeurs et des travailleurs;

Sur le rapport du directeur du travail,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, pour deux ans, membres de la commission régionale de conciliation compétente pour la 3e circonscription d'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, dont le siège est à Dijon, et qui comprend les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de Saône-et-Loire, de l'Yonne et du territoire de Belfort, les personnes désignées ci-dessous:

1° L'inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre de la 3e circonscription ou son représentant, président;

2° Membres du conseil de préfecture:

Membre titulaire: M. Laigret, conseiller au conseil de préfecture de Dijon.

Membre suppléant: M. Petit, conseiller au conseil de préfecture de Dijon;

3° Représentants des employeurs:

Membres titulaires: MM. Vernet (Pierre), Just, Monlotte, Turin.

L'un des quatre membres titulaires ci-dessus désignés ne siège pas lorsque le conflit examiné ne concerne pas la catégorie des cadres.

Membres suppléants: MM. Bourquenez, Musin, Charpentier, Blache, Delcey, Leibendgut, Robert, Arnold;

4° Représentants des travailleurs:

Membres titulaires: MM. Uffler (C. G. T.), Guillemier (René) (C. G. T.-F. O.), Aubertin (Pierre) (C. F. T. C.).

En outre, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres, est adjoint à la commission, en qualité de membre titulaire: M. Blondaux (Marcel) (C. G. C.).

Membres suppléants: MM. Mazoyer (Georges) (C. G. T.), Euvrard (C. G. T.), Bergeron (André) (C. G. T.-F. O.), Clerc (Louis) (C. G. T.-F. O.), Beduneau (Robert) (C. F. T. C.), Domon (Henri) (C. F. T. C.).

En outre, peuvent être appelés à siéger, en qualité de membres suppléants, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres: MM. Guinchard (Emile) (C. G. C.), Pernet (Pierre) (C. G. C.).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le chef du cabinet,
BERNARD CUMINAL.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Dérogation aux dispositions de l'arrêté du 18 juillet 1951 portant fixation du taux et des modalités de perception de certains droits d'examen.

Le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 48 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu l'arrêté du 18 juillet 1951 portant fixation du taux et des modalités de perception des droits d'examen pour les diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et de pédicure;

Vu la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 instituant une aide en faveur des aveugles et grands infirmes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 18 juillet 1951 susvisé ne sont pas applicables aux aveugles ou amblyopes qui justifient être bénéficiaires des dispositions de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget
ROGER GOETZE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du vendredi 20 juin 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues (n° 578) tendant à modifier la loi du 24 juin 1950 relative aux indemnités des maires et adjoints; 2° de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues (n° 1457) portant revision des indemnités de fonction des membres du conseil général de la Seine; 3° de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues (n° 1459) portant revision des indemnités de fonction des maires et adjoints; 4° de M. Léo Hamon, sénateur, et plusieurs de ses collègues (n° 732) portant modification de l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 et des textes subséquents, relatifs aux frais de mission et aux indemnités de fonction des maires et maires adjoints (2e inscription). (Nos 2153-3175-3657. — M. Cordonnier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (n° 2717) relatif à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. (N° 3571. — M. Boutbien, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 1339) autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale n° 95 concernant la protection du salaire, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trente-deuxième session tenue à Genève du 8 juin au 8 juillet 1949. (N° 3572. — M. Boutbien, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Discussion du projet de loi (n° 2830) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord entre la France et la Pologne sur le règlement par la Pologne des créances financières françaises, conclu à Paris le 7 septembre 1951. (N° 3705. — M. Jarrosson, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi (n° 3687) complétant l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix. (N° 3713. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.)

6. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Aumeran, sur le renouvellement, en Tunisie, d'une politique déjà pratiquée en Indochine et susceptible d'entraîner de dangereuses conséquences pour la paix mondiale;

2° De M. Fouchet, sur la situation en Tunisie et sur les conséquences qui doivent en être tirées;

3° De M. Bartolini, sur les mesures illégales prises par le commandant maritime du port de Bizerte à l'encontre de huit ouvriers licenciés d'office et de douze chefs d'équipe révoqués de leurs fonctions pour avoir participé à la grève menée en protestation contre la répression sanglante exercée contre le peuple tunisien et pour le respect de ses légitimes revendications; sur la violation du droit syndical, du droit de grève et des règles de licenciement en vigueur dans les règlements du port; sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: a) pour la levée immédiate de toutes les sanctions et l'indemnisation équitable des ouvriers et chefs d'équipe illégalement punis; b) pour mettre un terme à l'arbitraire du commandant maritime du port de Bizerte et les sanctions qu'il compte prendre à son égard;

4° De M. Verdier, sur les instructions adressées au résident général de France en Tunisie et sur les mesures prises les 25 et 26 mars 1952;

5° De M. Giovoni, sur les mesures de violence dont le Gouvernement se rend coupable en Tunisie et sur les moyens qu'il entend employer pour mettre en liberté immédiate les ministres et tous les patriotes tunisiens, emprisonnés et déportés, lever l'état de siège, supprimer la censure et rappeler MM. de Hauteclocque et Garbay, rapatrier les troupes et autres forces de répression, satisfaire les légitimes aspirations du peuple tunisien à la liberté et à l'indépendance nationale;

6° De M. Dronne sur la politique suivie par le Gouvernement à l'égard de la création du nouvel Etat de Libye et sur les mesures qu'il a prises afin de sauvegarder, d'une part, les intérêts français au Fezzan et dans les oasis de Ghât et de Ghadamès, et d'autre part, l'intégralité de l'Afrique du Nord française;

7° De M. Quilici, sur les événements de Tunisie et la politique que le Gouvernement compte suivre dans la Régence;

8° De M. Jacques Chevallier, sur le point de savoir si l'attitude que le Gouvernement entend adopter en Tunisie s'inscrit véritablement dans le cadre d'une politique générale d'union française;

9° De M. André Denis, sur les événements du 26 mars en Tunisie qui, faisant suite aux inqualifiables opérations du Cap Bon, sont de nature à compromettre les rapports entre la France et la Tunisie et constituent une atteinte au droit des gens et au prestige de notre pays;

10° De M. Fonlupt-Esperaber, sur la situation actuelle en Tunisie, sur les mesures prises sous la responsabilité du résident général de France à Tunis et sur les moyens par lesquels le Gouvernement entend rétablir entre le gouvernement de Sa Majesté le Bey et le Gouvernement français les relations confiantes permettant l'accès progressif de la Tunisie à l'autonomie interne;

11° De M. Mitterrand sur la politique que le Gouvernement compte suivre en Tunisie;

12° De M. Caillavet sur la politique que le Gouvernement entend suivre en Tunisie.

7. — Discussion: I. du projet de loi relatif au contrôle des ententes professionnelles; II. des propositions de loi: 1° de M. Henri Teitgen tendant à réglementer les ententes économiques, à interdire celles qui sont contraires à l'intérêt général et à conférer à celles qui s'avèrent licites un statut légal; 2° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles; 3° de M. Louis Vallon et plusieurs de ses collègues sur le contrôle et la réglementation des ententes industrielles et commerciales (Nos 496-2145-3085-3533-3721. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Arbeltier expose à M. le ministre de la défense nationale le cas d'un militaire ayant contracté un engagement de trois ans et qui, après avoir effectué plus des deux tiers de son service, a été envoyé en Indochine pour une durée de quinze mois, alors que son contrat devait expirer six mois seulement après son départ. Ce militaire n'a aucunement manifesté l'intention de rengager. Il lui demande si les militaires qui se trouvent dans une situation semblable peuvent être assurés d'être de retour dans leur foyer à la date d'expiration de leur engagement. (2e appel.)

II. — M. Pierrard expose à M. le ministre de l'industrie et du commerce que, pour éviter un arrêt des chantiers de reconstruction et de construction dans le département du Nord, il faudrait 5.500 tonnes de fer rond à béton armé, de diverses dimensions, et d'importantes quantités de métaux non ferreux, en particulier de zinc et de plomb. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter un chômage qui aurait les plus graves conséquences parmi les sinistrés et les travailleurs de ce département. (2e appel.)

III. — M. Dronne attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le centenaire de la naissance de Paul Bourde, créateur de la forêt d'oliviers du Sud tunisien et lui demande si des mesures ont été prises afin de commémorer cet anniversaire, spécialement en Tunisie. (2e appel.)

IV. — M. Senghor expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que, depuis deux ans, des chefs de canton ont détourné l'impôt du minimum fiscal. L'opinion publique au Sénégal s'en est vivement émue et a demandé des sanctions contre ces détournements; en réponse à une lettre d'un parlementaire du Sénégal, le gouverneur de ce territoire précisait que la mise à la retraite n'était pas prévue dans le statut des chefs coutumiers. D'autre part, le gouvernement du Sénégal, qui refuse de prendre des sanctions contre les chefs de canton qui ont détourné l'impôt, met, par contre, à la retraite d'office un chef de canton du cercle de Ziguinchor, qui a été moins

coupable. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'il n'y ait pas deux poids et deux mesures envers les chefs de canton, selon qu'ils sont d'un parti ou d'un autre.

V. — M. Minjoz demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre pour alléger les programmes et des horaires de l'enseignement du second degré de façon à mettre fin à la prolifération des matières enseignées et à donner, ainsi, aux élèves, en même temps qu'une solide culture générale, une vie de travail normal.

VI. — M. Cagne expose à M. le ministre de l'intérieur que le 30 juillet 1951 un arrêté d'expulsion était pris contre un habitant de Givors, né en 1922 en Italie. Engagé volontaire dans les forces françaises de l'intérieur, libéré en octobre 1945 du 99e régiment d'infanterie alpine, marié depuis à une Française, en France depuis l'âge de neuf mois, inscrit sur les listes électorales comme citoyen français, il avait reçu sa carte d'électeur, et jouissait de l'estime générale puisque, le 11 octobre, le conseil municipal de Givors, composé de quatre conseillers radicaux, quatre socialistes, quatre M. R. P., cinq R. P. F. et dix communistes, émettait à l'unanimité un vœu demandant l'annulation de l'arrêté d'expulsion. La même demande était adressée au ministre par la femme de l'intéressé. Il lui demande s'il envisage de rapporter cet arrêté d'expulsion, et dans l'affirmative, à quelle date il entend le prendre.

VII. — M. Mouchet demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il compte prendre pour augmenter la production des vaccins indispensables pour lutter contre la fièvre aphteuse et pour organiser une meilleure distribution.

VIII. — M. Joseph Dumas expose à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, qu'un décret en date du 24 novembre 1951 a fixé le montant des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires auxquelles peuvent prétendre les conducteurs des automobiles de la présidence du conseil. En vertu de l'article 3 dudit décret, « ces indemnités sont exclusives de toute autre rémunération horaire ou forfaitaire ». Cependant, le texte ne fait pas mention des frais de mission prévus par le décret du 4 octobre 1945. Il lui demande si les conducteurs des automobiles de la présidence du conseil sont autorisés à cumuler les indemnités forfaitaires fixées par le décret du 24 novembre susvisé avec les frais de mission qui font l'objet du décret du 4 avril 1945.

IX. — M. de Léotard demande à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques: 1° quelles sont les entreprises nationalisées, régies de l'Etat ou entreprises en dépendant, qui accordent à leur personnel soit un treizième mois de salaire en décembre, soit un treizième et un quatorzième mois de salaire en décembre et en juillet, soit une allocation de vacances ou de fin d'année, fixe ou variable, selon le nombre d'enfants à charge; 2° les mêmes renseignements correspondants en ce qui concerne la sécurité sociale et l'administration.

X. — M. Soustelle demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil: 1° s'il existe des journaux qui doivent être considérés comme protégés par le Gouvernement; 2° si l'agence France-Presse est tenue de s'opposer à la publication de communiqués mettant en cause certains organes de presse et, dans l'affirmative, de quelle autorité émanent les instructions correspondantes; 3° quels sont les journaux ou périodiques qui jouissent du privilège visé ci-dessus.

2. — Suite des trois dernières discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e Séance publique

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 20 juin 1952.

N° 3523. — Rapport de M. Henri-Louis Grimaud, fait au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à la faillite et à la liquidation judiciaire, conclue le 13 septembre 1950 entre la France et la principauté de Monaco.

N° 3578. — Rapport de M. Guislain, fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à rétablir la présomption d'origine au bénéfice des militaires présents sous les drapeaux, pour toutes maladies contractées ou aggravées durant cette période.

N° 3609 (1). — Proposition de loi de M. René Kuehn tendant à modifier les alinéas 2 et 3 de l'article 2 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au fonctionnement des caisses d'épargne des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission des finances).

N° 3624 (1). Rapport de M. Elain, fait au nom de la commission de la production industrielle, sur le rapport, repris le 10 août 1951, sur les propositions de loi tendant à rétablir l'article 67 du décret du 8 juillet 1937 accordant une ristourne sur l'essence en faveur des chauffeurs de taxis.

N° 3631. — Proposition de loi de M. Camphin tendant à revaloriser toutes les rentes servies par la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines à tous les affiliés ayant moins de quinze ans de versement (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 3632. — Proposition de loi de M. Laforest tendant à compléter en faveur des victimes d'actes de pillage, imputables à l'ennemi, le 3e alinéa de l'article 28 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 relative à la confiscation des profits illicites (renvoyée à la commission des finances).

N° 3642. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard tendant à compléter la loi du 1er août 1950 en accordant le bénéfice du tarif des congés payés aux conjoints de retraités (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 3646. — Rapport de M. Minjoz, fait au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi et la proposition de résolution tendant à réprimer la vente spéculative des immeubles par appartements.

N° 3713. — Projet de loi relatif au développement de l'enseignement du Français en Alsace et en Lorraine (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 3714. — Projet de loi relatif à diverses dispositions statutaires intéressant les personnels militaires de la défense nationale (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 3718 (1). — Rapport de Mme Poinso-Chapuis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi complétant l'article 37 de l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix.

N° 3721. — Avis de M. Paul Couston, au nom de la commission de la production industrielle, sur le rapport fait au cours de la précédente législature, sur le projet de loi et les propositions de loi tendant à réglementer les ententes professionnelles.

N° 3732 (1). — Avis de M. Ducos, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur le projet de loi portant ouverture de crédit pour la commémoration du 5e centenaire de la naissance de Léonard de Vinci.

N° 3733 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3734 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3735 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3736 (1) — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3737. — Avis de M. Marcel David au nom de la commission des finances sur le rapport fait au cours de la précédente législature et sur les propositions de loi tendant à modifier la législation relative aux accidents du travail et maladies professionnelles.

N° 3744 (1). — Proposition de résolution de M. Wasmer tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours de première urgence de 20 millions de francs aux habitants de la commune de Lutterbach (Haut-Rhin) victimes d'une tornade (renvoyée à la commission des finances).

N° 3745 — Proposition de loi de Mme Rabaté tendant à surseoir à toute augmentation de loyer (renvoyée à la commission de la justice).

---

(1) Tirage restreint.

Commmission de l'éducation nationale.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Binot, Boutavant, Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Ducos, Flandin (Jean-Michel), Gau, Guérard, Mme Lempereur, Mlle Marzin, MM. Prion, Signor.

Excusé. — M. Raingeard.

Suppléants. — MM. Daras (de M. Bèche), Wagner (de M. Dontrelot), Souquès (de M. Léotard), Bapst (de M. Michaud), Schaff (de M. Thibault).

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Baylet, Billat, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Defos du Rau, Dejean, Delachenal, Delmotte, Demusois, Dronne, Frugier, Genton, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Minjoz, Prelot.

Suppléants. — MM. Guitton (de M. Chamant), Bourdelles (de M. de Maro Giafferri), Bergasse (de M. Foucher), Halleguen (de M. Bardon), Calbot (de M. Bengana), Pelleray (de M. Sousielle), Guérard (de M. Delbez), Penoy (de M. Gosset), Wagner (de M. Métayer), Mallez (de M. Gaumont), Aubin (de M. Ouedraogo Mamadou), Bartolini (de M. J. Duclos), Jarrosson (de M. Paquet), Denis (de M. Vilion), Mme Laissac (de M. Max Lejeune), MM. Lamps (de M. de Chambrun), Rizenthaler (de M. Mignot), Cavalier (de M. Valabrègue), Boutbien (de M. Guille), Chabenat (de M. Turines), Coutant (de M. Jaquet).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Delmotte, Félice (de), Flandin (Jean-Michel), Grimaud (Henri), Lacaze, Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Pierrard, Secretain, Touree, Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Coffin (de M. Dicko [Hamadoun]), Draveny (de M. Briffod).

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Darou, Draveny, Duquesne, Kuehn (René), Sauer, Taillade.

Excusés. — MM. Bouvier O'Cotterau, Chastellain, Dufour, Galy-Gasparrou, Sourbet.

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 20 juin 1952, à neuf heures (local de la commission n° 263):

Suite de l'examen du projet de loi (n° 3687) complétant l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix.

Réunions de commissions du vendredi 20 juin 1952.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des affaires économiques, à neuf heures. — Local n° 263.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 24 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Charles Morel demande à M. le ministre des affaires étrangères quels moyens compte prendre le Gouvernement pour empêcher qu'une pharmacie commerciale, sise à Lisbonne, continue à porter le titre d'« Instituto Pasteur de Lisboa », sans aucun droit à se prévaloir du nom de Pasteur, vendant au public le matériel et les produits pharmaceutiques les plus divers, notamment des sérums et vaccins, portant ainsi un préjudice moral et matériel très grave à l'Institut Pasteur qui appartient au patrimoine de la France et qui, seul, a qualité pour prendre devant le monde la responsabilité des produits issus des découvertes de son illustre fondateur, en les garantissant de son nom. (N° 311.)

II. — M. Southon demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles suites ont été données aux engagements qu'il a pris devant le Conseil de la République lors de la séance du 29 décembre 1951 concernant: 1° le fonctionnement du service social du ministère de l'éducation nationale; 2° la situation du personnel du service de cession d'achat; 3° la situation du personnel du Muséum d'histoire naturelle (jardiniers et ouvriers). (N° 312.)

III. — M. Bordeneuve demande à M. le président du conseil les raisons pour lesquelles le projet de loi tendant à indemniser les sinistrés du Sud-Ouest après les crues de la Garonne des 2, 3, 4 et 5 février 1952 n'a pas encore été déposé malgré les assurances formelles qui ont été données aux sinistrés et aux parlementaires des départements intéressés; et lui rappelle les graves dommages qui ont été causés et la situation tragique dans laquelle se trouvent les populations qui n'ont pu encore avoir l'appui de la solidarité nationale et l'extrême urgence qu'il y aurait à ce que le projet de loi promis fût soumis à l'approbation du Parlement. (N° 313.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de l'intérieur.*)

IV. — M. Restat expose à M. le président du conseil que la loi n° 50-900 du 8 août 1950 prévoit, dans son article 1er, qu'avant le 1er mars 1951 le Gouvernement devra saisir le Parlement d'un projet de loi tendant à organiser un système d'assurance contre les calamités agricoles; que ce projet n'est pas encore déposé; que, cependant, des orages de grêle causant d'importants dégâts se sont déjà produits; et demande si le Gouvernement est décidé à déposer rapidement ce projet de loi et à le faire voter avant les vacances parlementaires. (N° 315.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de l'agriculture.*)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Lodéon demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, quelles mesures il a prises et entend appliquer pour faire cesser les spéculations véritablement illicites sur les ventes d'immeubles par appartements à usage d'habitation et à usage professionnel, ventes généralement précédées ou accompagnées de promesses alléchantes et aléatoires de conseils intéressés, de contraintes financières ou morales, manœuvres, de toutes sortes d'agents ou de sociétés spécialisés. Il lui demande si, dans les solutions envisagées, le Gouvernement n'entend pas déposer un projet de loi modifiant la loi du 1er septembre 1948 dans son chapitre II sur le droit de reprise, pour que les locataires de bonne foi dont l'occupation remonte à une époque antérieure à l'acquisition ne soient pas sous le coup d'une expulsion possible, le projet de loi accordant en cas de vente la priorité aux locataires de bonne foi à un taux répondant à la valeur réelle de l'immeuble.

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification de l'accord franco-cubain du 17 janvier 1951 sur la propriété industrielle. (N°s 219 et 263, année 1952. — M. Henri Cordier, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux radio-éléments artificiels. (N°s 132 et 273, année 1952. — M. Alfred Payet, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. (N°s 133 et 274, année 1952. — M. Plait, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicable à l'Algérie la codification des textes législatifs relatifs à la pharmacie réalisée par le décret du 6 novembre 1951, provisoirement et jusqu'à l'entrée en vigueur de la codification spéciale à ce territoire. (N°s 248 et 268, année 1952. — M. Pic, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Claparède, Bataille, Jean Boivin-Champeaux, Gaspard, Péridier, Louis André, Bardon-Damarzid, Reis, Georges Bernard, Borgeaud, Capelle, Mmes Crémieux, Delabie, MM. Dulin, Le Léannec, Henri Maupoil, de Montalembert, Restat, Satineau, Sclafer, *Tucci*, Rabouin, Abel-Durand, Philippe d'Argenlieu, Augarde, Charles Barret, Beauvais, Benchiha Abdelkader, Jean Bène, Bertaud, Jean Berthoin, Bordeneuve, Pierre Boudet, Bretles, Brizard, *Louis Brunet*, Frédéric Cayrou, *Chalamon*, Chapalain, Robert Chevalier, Clavier, Colonna, René Coty, Courrière, Michel Debré, Delalande, *Delfortrie*, Claudius Delorme, Driant, *François Dumas*, Durieux, *Mme Eboué*, MM. Enjalbert, Bénigne Fournier, Franck-Chanle, Jacques Gadoin, *Gasser*, de Geoffre, Giacomoni, Gilbert Jules, *Jean de Gouyon*, Robert Gravier, Grégory, *Marcel Grimal*, *Jean Guiter*, *Hélène*, Hézéquel, Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Albert Lamarque, Laurent-Thouverey, Le Basser, Leccia, Robert Le Guyon, Marcel Lemaire, Claude Lemaître, Emilien Lieutaud, Litaise, Lodéon, Marcilhacy, Jean Maroger, Jacques Masteau, *Mathieu*, Georges Maurice, *Meillon*, Menu, Milh, Monichon, de Montalié, Charles Morel, Léon Muscatelli, Jules Olivier, Pascaud, François Patenôtre, Paumelle, Pellenc, Pinton, Marcel Plaisant, Plait, de Pontbriand, *Jules Pouget*, de Raincourt, Réveillaud, Reynouard, Paul Robert, Rogier, Emile Roux, Rotinat, Runied, *Sarrien*, François Schleiter, Séné, Sid-Cara Chérif, *Sisbane Chérif*, Soldani, Symphor, Tamzali Abdennour, Teisseire, Gabriel Tellier, Ternynck, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Henri Varlot Verdeille, Voyant et Michel Yver, tendant à inviter le Gouvernement à restituer au service des alcools les moyens indispensables pour assurer son bon fonctionnement dans le cadre des textes organiques. (N°s 141 et 280, année 1952. — M. Péridier, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bertaud tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant les dispositions de l'article unique de la loi du 24 février 1928 relative au renouvellement des concessions funéraires. (N°s 69 et 269, année 1952. — M. Lodéon, rapporteur.)

Commission des finances.

1re *séance du jeudi 19 juin 1952.*

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Fléchet, Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Minvielle, Pellenc, Peschaud, Ramette, Roubert (Alex), Sclafer.

Excusés. — MM. Courrière, Sailer.

Suppléant. — M. Namy (de M. Marrane).

2e *séance du jeudi 19 juin 1952.*

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Boutemy, Chapalain, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Emilien Lieutaud, Marrane (Georges), Pellenc, Peschaud, Ramette, Rogier, Roubert (Alex), Sclafer.

Excusés. — MM. Courrière, Sailer.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Bozzi, Champeix, Deutschmann, Enjalbert, Franck-Chante, Hamon (Léo), Lachèvre, de Lachomette, L'Huillier (Waldeck), Lodéon, Marrane (Georges), Muscatelli, Restat, Rupied, Schwartz.

Excusés. — M. Assaillit, Mme Devaud (Marcelle), MM. Jacques Gadoin, Pic, Soldani, Zussy.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Boivin-Champeaux (Jean), Carcassonne, Chevalier (Robert), Delalande, Geoffroy (Jean), Ignacio-Pinto (Louis), Jozeau-Marigné, Mahdi (Abdallah), Marcilhacy, Motais de Narbonne, Namy, Péridier, Pernot (Georges), Reynouard.

Excusés. — MM. Giacomoni, Kalb, Maire (Georges), Rabouin.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Brunhes (Julien), Dubois (René), Dutoit, de Geoffre, Houdet, Kalenzaga, Laingo (Ralijaona), Lodéon, Masson (Hippolyte), de Menditte, Pinton, Robert (Paul).

Excusés. — MM. Beauvais, Bels, Bertaud, Boutonnat, Clerc, Fleury (Pierre), Soldani.

Suppléant. — M. Le Guyon (de M. Cayrou (Frédéric).

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Carcassonne, Lamousse, Emilien Lieutaud, Marcilhacy, Pajot (Hubert), Ernest Pezet, Pinchard (Raymond), Plazanet.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Bataille, Calonne (Nestor), Chrétienne, Coudé du Foresto, de Lachomette, Longchambon, Novat, Pinchard (Raymond), Vanrullen.

Excusés. — MM. Bousch, Tharradin, de Villoutreys.

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — MM. Estève, Jacques Gadoin, Liot, Minvielle.

Excusés. — MM. Brizard, Clavier, Courrière, Lecacheux.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 20 juin 1952, à dix heures (local de la commission) :

Projet de loi relatif aux dépenses militaires pour 1952 (Défense nationale) (n° 264, année 1952), articles de loi. — Rapporteur : M. Pierre Boudet.

Convocations de bureaux.

Le 3e bureau se réunira le jeudi 26 juin 1952, à dix heures (local n° 207) :

I. — Examen des opérations électorales de Saint-Pierre et Miquelon. Désignation d'un rapporteur.

II. — Rapport supplémentaire de M. Jozeau-Marigné sur les opérations électorales du département de la Haute-Saône.

Le 5e bureau se réunira le mardi 24 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 217) :

Examen du projet de rapport de M. Abel-Durand sur le dossier d'élection de Seine-et-Oise.

Réunions de commissions du vendredi 20 juin 1952.

Commission de la défense nationale, à dix heures trente. — Local n° 217.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE JUIN 1952

Séances des 24 juin 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude de la proposition de résolution sur la remise en vigueur d'une monnaie française librement convertible en or et en devises. — Rapport et projet de résolution présentés par M. Poilay au nom de la commission des finances, du crédit et de la fiscalité.

2. — Etude de la législation sur le chômage. — Rapport et projet de résolution présentés par M. Vansieleghem au nom de la commission des affaires sociales.

3. — Etude de l'expérience de baisse des prix. — Rapport présenté par M. Philip au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

4. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la Tranche des Vacances de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Lens (Pas-de-Calais), le 18 juin 1952, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:		Série A.	Série B.
1	gagnent.....	3.000 F.	3.000 F.
0	—	1.500 F.	1.500 F.
24	—	4.000 F.	6.000 F.
64	—	4.000 F.	6.000 F.
86	—	6.000 F.	8.000 F.
41	—	7.500 F.	10.000 F.
352	—	10.000 F.	10.000 F.
355	—	10.000 F.	20.000 F.
063	—	12.500 F.	25.000 F.
247	—	12.500 F.	25.000 F.
421	—	15.000 F.	30.000 F.
766	—	15.000 F.	30.000 F.
758	—	20.000 F.	40.000 F.
576	—	30.000 F.	60.000 F.
727	—	50.000 F.	100.000 F.
0.769	—	100.000 F.	125.000 F.
3.305	—	100.000 F.	125.000 F.
5.468	—	100.000 F.	125.000 F.
3.503	—	125.000 F.	150.000 F.
6.818	—	125.000 F.	150.000 F.
8.468	—	125.000 F.	150.000 F.
2.479	—	150.000 F.	200.000 F.
2.607	—	150.000 F.	200.000 F.
3.470	—	150.000 F.	200.000 F.
1.177	—	250.000 F.	300.000 F.

Les numéros se terminant par:		Série A.	Série B.
5.779	gagnent.....	600.000 F.	400.000 F.
6.005	—	750.000 F.	500.000 F.
0.253	—	1.000.000 F.	600.000 F.
28.030	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.
35.448	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.
43.339	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.
44.189	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.
49.233	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.
72.717	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.
76.969	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.
94.326	—	2.500.000 F.	1.000.000 F.

Les billets portant les numéros:		Série A.	Série B.
099.084	gagnent.....	5.000.000 F.	2.000.000 F.
344.576	—	5.000.000 F.	2.000.000 F.
366.872	—	5.000.000 F.	2.000.000 F.
102.028	—	6.000.000 F.	3.000.000 F.
234.493	—	6.000.000 F.	3.000.000 F.
328.587	—	10.000.000 F.	5.000.000 F.
106.272	—	20.000.000 F.	10.000.000 F.
014.392	—	30.000.000 F.	20.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 25 juin 1952 à Abbeville (Somme).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels* : JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	18 juin — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	19 juin 1952 — Cours relevés avant Bourse.	19 juin 1952 — Cours coté en Bourse	Dernière cours cotée en Bourse	18 juin — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	19 juin 1952 — Cours relevés avant Bourse.	19 juin 1952 — Cours coté en Bourse
319 95	319 95	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	319 95	1215 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1216 .. ..
899 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	899 50	8013 75	8013 75	Suisse (100 francs).....	.... ..	8005 .. ..
256 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	357 20	163 04	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	163 60 .....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 12 JUIN 1952	AU 5 JUIN 1952
Encaisse or		191.446.678.926 »	191.446.678.926 F.
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes (1)		8.740.000.316 »	8.740.000.316 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		16.079.133.553 »	15.773.816.397 »
Monnaies divisionnaires		3.117.807.891 »	3.356.103.659 »
Comptes courants postaux		24.503.307.178 »	25.992.188.177 »
Avances au Fonds de Stabilisation des changes (2)		»	»
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (3)		4.936.370.686 »	4.936.370.686 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (4)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (5)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (6)		172.200.000.000 »	173.300.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	622.878.716.231 »		
Effets escomptés sur l'étranger	203.261.959 »		
Effets garantis par l'office des céréales (7)	25.826.788.000 »	884.079.924.926 »	873.798.901.913 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	235.771.158.736 »		
Effets négociables achetés en France (8)		226.821.056.021 »	249.760.329.703 »
Avances à 30 jours sur effets publics		19.698.032.000 »	20.420.152.000 »
Avances sur titres		6.514.110.469 »	8.311.620.097 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (9)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		22.825.262.889 »	37.231.828.762 »
Divers		22.410.275.667 »	22.262.580.726 »
Total		2.084.361.552.855 Fr.	2.115.632.163.695 F.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.893.744.810.675 »	1.916.156.932.690 F.
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	81.385.631 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	864.169.177 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	80.287.999.578 »	138.418.791.273 »	144.830.528.599 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	57.182.236.884 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (10)		303.463.463 »	303.463.463 »
Réserves mobilières légales (11)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		51.685.881.694 »	51.132.633.193 »
Total		2.084.361.552.855 Fr.	2.115.632.163.695 F.

(1) (Convention du 13 mars 1952).
(2) (Convention du 27 juin 1949).
(3) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1934).
(4) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1918 et 23 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938 convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(5) (Conventions des 23 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 9 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(6) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 9 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(7) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 loi du 19 mai 1944).
(8) (Décret du 17 juin 1938).
(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(10) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Yves Savidan, avoué à Corbeil-Essonnes, rue Jean-Jaurès, n° 3.

DEUXIÈME INSERTION

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Corbeil en date du 9 janvier 1952, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Jeanne-Joséphine Pauliac, veuve en premières noces de M. Pierre-Auguste Vienot, épouse en secondes noces de M. Sabaterie, mécanicien, avec lequel elle demeure à la Norville (Seine-et-Oise), il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Pierre-Auguste Vienot, son mari, en son vivant tailleur d'habits, demeurant à la Norville, chemin de la Garenne, décédé le 6 juin 1951 à Arpajon, avenue du Docteur-Louis-Martin, où il se trouvait momentanément, sans laisser ni descendant ni aucun héritier, légitime ou naturel, ni aucun parent au degré successible et, avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

A Corbeil, le 17 juin 1952.

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt de l'Indochine 3,5 0/0 1913, à effectuer au ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris (7e), le 28 juillet 1952, à partir de quatorze heures trente.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **L'Union des éclaireurs polonais en France** (section de Mazingarbe, fosse 7) transfère son siège social de l'école des garçons de Vermelles, fosse 3, chez M. Robakovski, cité 7, route Nationale, Mazingarbe.

26 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centres internationaux de montagne** transfère son siège social du 22, place de la Madeleine, au 22, avenue du Président-Wilson, Paris.

26 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amitié internationale** transfère son siège social du 22, place de la Madeleine, au 22, avenue du Président-Wilson, Paris.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Entr'aide diabétique.** But: venir en aide aux diabétiques économiquement faibles. Siège social: 5, rue Las-Cases, Paris

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour le développement des recherches médicales et alimentaires relatives au diabète.** But: favoriser toutes recherches diabétiques. Siège social: 5, rue Las-Cases, Paris.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Lyre lavoncourtoise.** But: étude de la musique en vue de l'exécution ou de l'interprétation de la musique instrumentale; instruction musicale de ses membres exécutants; création d'un lien de bonne camaraderie entre ses membres en leur procurant une distraction saine et agréable. Siège social: mairie de Lavoncourt.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement immobilier des ingénieurs arts et métiers (G. I. D. I. A. M.).** But: développement de la construction immobilière en faveur des adhérents du groupement. Siège social: 84, rue Blanche, Paris.

23 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Syndicat d'initiative et les amis de Liverdun.** But: développement du commerce local et du tourisme. Siège social: mairie de Liverdun.

23 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysans de la région de Bain-de-Bretagne.** But: créer, développer et défendre des œuvres de formation agricole. Siège social: école privée de garçons de Bain-de-Bretagne.

25 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Football-Club de Rieux.** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football. Siège social: mairie de Rieux.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Club philatélique Electricité de France de Sainte-Tulle.** But: philatélie. Siège social: centrale thermique de Sainte-Tulle.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Cantine scolaire autonome des écoles publiques de Chambourg.** But: bon fonctionnement et gestion de la cantine scolaire; permettre la confection et la distribution de repas chauds destinés aux enfants fréquentant les écoles publiques communales. Siège social: école communale de Chambourg.

27 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Union des chasseurs de Sermaise.** But: protection du gibier. Siège social: mairie de Sermaise.

27 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Amicale postscolaire.** But: resserrer les liens d'amitié entre les membres de l'amicale; venir en aide aux sociétaires malheureux et aux vieillards; développer l'instruction et l'éducation des adhérents par l'organisation de séances récréatives (théâtre, kermesses, cinéma, un voyage annuel, concours et compétitions sportives). Siège social: école de Remaucourt.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'action sociale pour la productivité (C. A. S. P.).** But: d'une manière générale, concourir à l'amélioration de la productivité en France. Siège social: 9, rue Auber, Paris.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Coopérative scolaire de Sainte-Marie.** But: prendre soin de l'école et la rendre agréable de façon à la faire aimer; créer et entretenir une bibliothèque scolaire; organiser des fêtes scolaires. Siège social: à l'école de Sainte-Marie.

29 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. **Amicale des anciennes et anciens élèves du collège de Médéa.** But: maintenir les relations d'amitié contractées au collège; venir en aide aux anciens et anciennes élèves nécessiteux; procéder à l'achat de prix d'honneur décernés aux élèves du collège. Siège social: collège Bencheneb, Médéa.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Sainte-Thérèse,** pourtour Saint-Martin, à Vitré. But: éducation et instruction des jeunes enfants. Siège social: école Sainte-Thérèse, pourtour Saint-Martin, Vitré.

30 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Pierre-sur-Doux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de Saint-Pierre-sur-Doux.

3 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement amical des agents concessionnaires Rossngart.** But: affirmer et maintenir les liens de solidarité qui les unissent en leur fournissant notamment les renseignements, documentation et conseils qui peuvent leur être profitables. Siège social, 13, rue de Magdebourg, Paris.

3 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale chantalienne,** but: maintien des relations amicales et entr'aide. Siège social: institution Sainte-Chantal, 35, rue Marey, Alger.

3 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Diéterlen.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, entente avec toutes associations semblables. Siège social: 16, rue Margueritte, Paris.

4 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Société des boules ferrées de Marquivillers.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Mariage, Marquivillers.

4 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des Castors des papeteries de Ruysscher.** But: donner à chacun de ses membres actifs la possibilité de construire par ses propres moyens, pendant ses loisirs, une maison d'habitation familiale, ou même de modifier, améliorer ou compléter l'habitation utilisée. Siège social: papeteries de Ruysscher, Ouve-Wirquin.

4 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association d'éducation populaire de Quarante.** But: soutien des œuvres péri et postscolaires d'éducation populaire. Siège social: chez M. Teissier, Grand'Rue, Quarante.

4 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité de défense des intérêts du quartier Chartres et Lyre, Alger.** But: défendre les intérêts généraux des commerçants, demander aux pouvoirs publics des mesures nécessaires à la tranquillité, propreté, embellissement et rétablissement de l'ordre du quartier, demander l'évacuation de tous propagateurs de maladies contagieuses, demander surtout l'évacuation de colporteurs exerçant sans autorisation, étudier d'une manière générale toutes questions pouvant intéresser la défense des commerçants du quartier. Siège social: 10, rue Sainte, Alger.

4 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **La Saint-Hubert de Courbet.** But: protection et reconstitution du gibier ainsi que destruction de tous les rapaces. Siège social: mairie de Courbet.

5 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association paroissiale d'éducation populaire de Monnet-la-Ville.** But: éducation populaire de la jeunesse de la paroisse de Monnet-la-Ville et toutes activités s'y rapportant. Siège social: chez M. le curé de Monnet-la-Ville, par Champagnole.

5 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Union philatélique d'échanges et de propagande.** But: échange philatélique. Siège social: 6, place Jules-Ferry, Saint-Etienne.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. **Association musicale artistique médéenne.** But: orienter vers l'art musical et artistique. Siège social: place d'Armes, Médéa.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Chasse de Pornichet.** But: exploitation du droit de chasse en commun sur la commune de Pornichet, suppression du braconnage, protection des récoltes. Siège social: mairie de Pornichet.

6 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale Ciné-Photo-Club de Saint-Maur.** But: développement de la technique et de l'art photographiques. Siège social: 21, rue Bourdignon, Saint-Maur-des-Fossés.

6 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Comité départemental de la jeunesse au plein air.** But: coordonner et faciliter, dans le cadre du département, l'action des œuvres laïques de vacances déjà existantes; favoriser la création d'œuvres nouvelles; s'associer aux travaux de la confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents. Siège social: inspection académique du Pas-de-Calais, Arras.

6 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des propriétaires de l'immeuble 10, rue de Mulhouse, à Oran.** But: faire représenter leurs droits, défendre leurs intérêts matériels et moraux et définir les obligations de chacun d'eux. Siège social: 10, rue de Mulhouse, Oran.

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **La Martine.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les bonnes œuvres d'éducation populaire. Siège social: presbytère d'Ouzouer-sur-Trezée.

6 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Syndicat du lotissement Dar Kasnadji.** But: défense des intérêts généraux des adhérents; effectuer toute intervention auprès des pouvoirs publics pour la mise en viabilité dudit lotissement. Siège social: 13, rue Jean-Jaurès, El Biar.

6 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Nice. **Cercle des campeurs de la Madone.** But: apporter aux campeurs du parc camping de la Madone distractions, jeux, sports, lecture, confort et hygiène. Siège social: 5, avenue de la Madone, Menton.

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Société communale de chasse du Rove.** But: protection du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles et défense des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie, place de la Mairie, le Rove.

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. Le **Comité des écoles de la paroisse de Saint-Barthélemy-Lestra** modifie ses statuts et son conseil d'administration. But: instruction et éducation. Transfert du siège social du presbytère de Saint-Barthélemy-Lestra à l'école de filles de Saint-Barthélemy-Lestra.

7 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des chefs de familles catholiques du Hinglé.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: villa Monte-Video, le Hinglé.

7 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Tiffauges.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Tiffauges.

9 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des amis de l'école laïque de Presles.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de garçons, Presles.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Football-Club Auto Centre.** But: pratique du football. Siège social: 61, avenue de Rochetailles, Saint-Etienne.

9 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association des donneurs de sang du personnel de la Société des automobiles Peugeot.** But: réunir tous les donneurs de sang de la Société des automobiles Peugeot en vue d'encourager et de favoriser le recrutement des donneurs de sang. Siège social: service médical de la Société des automobiles Peugeot, Montbéliard.

10 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Comité des fêtes et de bienfaisance de la ville de Céret.** But: organisation des fêtes et réjouissances, dans l'intérêt général de Céret; développement des œuvres de jeunesse et de tourisme. Siège social: café de l'Union cérétane, Céret.

10 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Foyer philosophique de Nancy.** But: études philosophiques et symboliques. Siège social: 5 *bis*, rue Drouin, Nancy.

11 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Abri languedocien.** But: relèvement des femmes et des jeunes filles en danger de prostitution. Siège social: Montmaur-Cottage, route de Mende, Montpellier.

11 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Comité d'entr'aide des P. T. T. du département du Cher.** But: secourir les agents des P. T. T. (titulaires et auxiliaires) en fonction et retraités ou leur famille dans le cas où, pour des raisons diverses, leur situation matérielle se trouve compromise. Siège social: direction départementale des P. T. T., 2 *bis*, rue de la Monnaie, Bourges.

11 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Amicale des sapeurs-pompiers de Pirajoux.** But: subvenir aux frais des fêtes, manœuvres, réunions et divers, instruction des sapeurs. Siège social: chez M. Venet, à Pirajoux.

12 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association d'éducation populaire de Pézenas.** But: gestion matérielle des écoles Saint-Joseph et Sainte-Marthe. Siège social: école Sainte-Marthe, rue Alcide-Trinquat, Pézenas.

12 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Fédération des sociétés de trompes de chasse de l'Ain.** But: créer des liens d'amitié entre les sociétés adhérentes; répandre et favoriser l'art de la trompe par l'organisation de manifestations. Siège social: local de la Diane bressane, place du Champ-de-Foire, Bourg.

12 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Fédération départementale des anciens de la Résistance.** But: grouper, en dehors de toute obédience politique ou confessionnelle, les résistants qui veulent prolonger l'effort et l'esprit de la Résistance. Siège social: mairie de Mâcon.

12 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Rey-Stella-Club.** But: pratique du sport. Siège social: établissements Rey, route de Saint-Gilles, Nîmes.

13 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité départemental du Nord de l'organisation française du Mouvement européen.** But: favoriser et provoquer par tous moyens légaux la création d'une autorité européenne commune ayant pouvoir de prendre les mesures pour la prospérité des Etats européens et la défense des libertés essentielles. Siège social: 30, rue Basse, Lille.

13 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Union musicale républicaine d'Olivet.** But: répandre les notions et le goût de la musique parmi les jeunes gens de la commune. Siège social: mairie d'Olivet.

13 juin 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Le Stade olympique perpignanais change son titre et devient **Perpignan-Football-Club.** Siège social: café de la Poste, Perpignan.

13 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Club des amateurs cinéastes de Nantes.** But: étude des développements du cinéma d'amateur. Siège social: 41, rue Lamoricière, Nantes.

13 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Les Amis de la danse.** But: aide matérielle et morale aux artistes. Siège social: 12, avenue Frédéric-Mistral, Montpellier.

18 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Maroc.** But: groupement de personnes ayant vécu au Maroc. Siège social: 88, boulevard Flandrin, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.